



COMPTE-RENDU SOMMAIRE DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE VIERZON-SOLOGNE-BERRY

17 JUIN 2021

L'an deux mille vingt-et-un, le dix-sept juin à dix-huit heures trente,
Le Conseil communautaire dûment convoqué le onze juin deux mil vingt-et-un s'est réuni Salle Madeleine Sologne, 9 rue Miranda de Ebro à Vierzon (18100) sous la présidence de Monsieur François DUMON, Président.

Secrétaire de séance : Philippe FOURNIE

Présents :

Commune de Dampierre-en-Graçay

Henri LETOURNEAU

Commune de Foëcy

Laure GRENIER-RIGNOUX, Nelly ROUER-FOURNET, Pascal SOUBIE

Commune de Genouilly

Sylvie SEGRET-DESCROIX

Commune de Graçay

Chantal BERTHET, Michel ARCHAMBAULT

Commune de Massay

Chantal BERGER, Jacques PESKINE

Commune de Méry-sur-Cher

Amanda GRIMONT

Commune de Neuvy/Barangeon

Bernard BAYARD

Commune de Nohant-en-Graçay

Jean-Marc PETIT

Commune de St-Georges-sur-la-Prée

Jean-Marc DUGUET

Commune de St-Hilaire-de-Court

Jany GIBERT

Commune de St-Laurent

-

Commune de St-Outrille

Alain LEBRANCHU

Commune de Thénieux

-

Commune de Vierzon

François DUMON, Nicolas SANSU, Philippe FOURNIE, Frédéric DUPIN, Boris RENE,
Dajmila KAOUES, Fabien BERNAGOUT, Céline MILLERIOUX, Corinne OLLIVIER, Solange MION, Sabine
MOREVE, Jill GAUCHER, Wendelin KIM, Pascal LATESSA, Yann GODARD,
Laurent DESNOUES

Commune de Vignoux/Barangeon

Jacques TORU,

Commune de Vouzeron

Zitony HARKET

Absents excusés :

Commune de Neuvy/Barangeon

Marie-Pierre CASSARD pouvoir à Bernard BAYARD

Commune de St-Laurent

Fabien MATHIEU pouvoir à Zitony HARKET

Commune de Thénioux

Delphine PIETU pouvoir à François DUMON

Commune de Vierzon

Mélanie CHAUVET pouvoir à Wendelin KIM

Thibault LHONNEUR pouvoir à Céline MILLERIOUX

Franck MICHOUX pouvoir à Nicolas SANSU

Maryvonne ROUX pouvoir à Nicolas SANSU

Hayate DADSI pouvoir à Amanda GRIMONT

Toufik DRIF pouvoir à François DUMON

Cécile CHANGEUX pouvoir à Pascal LATESSA

Aude BIAVA-MARTINETTO pouvoir à Yann GODARD

Commune de Vignoux/Barangeon

Philippe BULTEAU pouvoir à Jacques TORU

Pascale DESGUIN pouvoir à Jacques TORU

Corinne TORCHY pouvoir à Zitony HARKET

Départ en cours de séance

Commune de Vierzon

Fabien BERNAGOUT

Départ après le rapport n° DEL21/090 – Pouvoir à Boris RENE à partir
du rapport n° DEL21/091

ORDRE DU JOUR

N°	INTITULE DE LA DELIBERATION
DEL21/086	COMPTE-RENDU DES DECISIONS PRISES PAR LE PRESIDENT PAR DELEGATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
DEL21/087	COMPTE-RENDU DES DECISIONS PRISES PAR LE BUREAU COMMUNAUTAIRE PAR DELEGATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
DEL21/088	ELABORATION D'UN PACTE DE GOUVERNANCE ENTRE LES COMMUNES MEMBRES DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES VIERZON-SOLOGNE-BERRY ET LA COMMUNAUTE DE COMMUNES VIERZON-SOLOGNE-BERRY
DEL21/089	CREATION ET INSTALLATION DE LA CONFERENCE DES MAIRES DES COMMUNES MEMBRES DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES VIERZON-SOLOGNE-BERRY
DEL21/090	FINANCES - COMPTES DE GESTION DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES VIERZON-SOLOGNE-BERRY, DU BUDGET PRINCIPAL ET DES BUDGETS ANNEXES DU TOURISME ET CONGRES, DES ZONES D'ACTIVITES, DU SPANC ET DE GEMAPI, DRESSES PAR LE TRESORIER DE VIERZON VILLE ET CAMPAGNE POUR L'EXERCICE 2020
DEL21/091	FINANCES - VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES VIERZON-SOLOGNE-BERRY - BUDGET PRINCIPAL – EXERCICE 2020
DEL21/092	FINANCES - VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES VIERZON-SOLOGNE-BERRY - BUDGET ANNEXE DES ZONES D'ACTIVITES – EXERCICE 2020
DEL21/093	FINANCES - VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES VIERZON-SOLOGNE-BERRY - BUDGET ANNEXE TOURISME ET CONGRES - EXERCICE 2020
DEL21/094	FINANCES - VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES VIERZON-SOLOGNE-BERRY - BUDGET

	ANNEXE SPANC– EXERCICE 2020
DEL21/095	FINANCES - VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES VIERZON-SOLOGNE-BERRY - BUDGET ANNEXE GEMAPI - EXERCICE 2020
DEL21/096	FINANCES - AFFECTATION DES RESULTATS DE L'EXERCICE 2020 DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES VIERZON-SOLOGNE-BERRY - BUDGET PRINCIPAL
DEL21/097	FINANCES - AFFECTATION DES RESULTATS DE L'EXERCICE 2020 DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES VIERZON-SOLOGNE-BERRY – BUDGET ANNEXE DES ZONES D'ACTIVITES
DEL21/098	FINANCES - AFFECTATION DES RESULTATS DE L'EXERCICE 2020 DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES VIERZON-SOLOGNE-BERRY – BUDGET ANNEXE TOURISME ET CONGRES
DEL21/099	FINANCES - AFFECTATION DES RESULTATS DE L'EXERCICE 2020 DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES VIERZON-SOLOGNE-BERRY – BUDGET ANNEXE DU SPANC
DEL21/100	FINANCES - AFFECTATION DES RESULTATS DE L'EXERCICE 2020 DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES VIERZON-SOLOGNE-BERRY – BUDGET ANNEXE GEMAPI
DEL21/101	FINANCES - BUDGET PRINCIPAL DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES VIERZON-SOLOGNE-BERRY – DECISION MODIFICATIVE N° 1 – EXERCICE 2021
DEL21/102	FINANCES - BUDGET ANNEXE ZONES D'ACTIVITES – COMMUNAUTE DE COMMUNES VIERZON-SOLOGNE-BERRY – DECISION MODIFICATIVE N° 1 – EXERCICE 2021
DEL21/103	FINANCES - BUDGET ANNEXE TOURISME ET CONGRES DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES VIERZON-SOLOGNE-BERRY – DECISION MODIFICATIVE N° 1 – EXERCICE 2021
DEL21/104	FINANCES - BUDGET ANNEXE SPANC DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES VIERZON-SOLOGNE-BERRY – DECISION MODIFICATIVE N° 1 – EXERCICE 2021
DEL21/105	FINANCES - BUDGET ANNEXE GEMAPI DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES VIERZON-SOLOGNE-BERRY – DECISION MODIFICATIVE N° 1 – EXERCICE 2021
DEL21/106	APPROBATION DES ACQUISITIONS, CESSIONS ET RETRAITS DE CESSIONS IMMOBILIERES POUR L'ANNEE 2020
DEL21/107	SEM-VIE – CAPITAL SOCIAL – RENONCIATION PARTIELLE AU DROIT PREFERENTIEL– MODIFICATION DE LA DELIBERATION N° DEL20/276 DU 10 DECEMBRE 2020
DEL21/108	COMMUNICATION - 108 ^{EME} TOUR DE FRANCE 2021 – ANIMATIONS – DEMANDE DE FONDS DE CONCOURS DE LA COMMUNE DE FOËCY A LA COMMUNAUTE DE COMMUNES VIERZON-SOLOGNE-BERRY
DEL21/109	BIENNALE D'ARCHITECTURE 2022 – CONVENTION DE PARTENARIAT AVEC LE FONDS REGIONAL D'ART CONTEMPORAIN CENTRE VAL DE LOIRE
DEL21/110	URBANISME – INSTAURATION DU DROIT DE PREEMPTION URBAIN – COMMUNE DE NOHANT-EN-GRAÇAY
DEL21/111	TOURISME ET CONGRES – OFFICE DE TOURISME DE VIERZON – DEMANDE DE CLASSEMENT EN CATEGORIE II DE L'OFFICE DE TOURISME DE VIERZON AUPRES DE L'ETAT
DEL21/112	TOURISME ET CONGRES – TAXE DE SEJOUR AU REEL –TARIFS ET MODALITES APPLICABLES SUR LES COMMUNES DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES VIERZON-SOLOGNE-BERRY - MISE EN APPLICATION AU 1 ^{ER} JANVIER 2022
DEL21/113	TOURISME ET CONGRES - LOCATIONS ET PRESTATIONS DU GITE DE LA FEUILLARDERIE A VOUZERON - REDEVANCES APPLICABLES A COMPTER DU 1 ^{ER} JUILLET 2021 - ABROGATION DES DELIBERATIONS DEL 20/241 DU 30/09/2020 ET DEL 21/021 DU 10/02/2021
DEL21/114	TOURISME ET CONGRES – AIRE DE CAMPING-CAR A VIERZON – REDEVANCE APPLICABLE A COMPTER DU 25JUN 2021
DEL21/115	TOURISME ET CONGRES - CENTRE D'HEBERGEMENT DES GRANDS MOULINS A GRAÇAY (18310) LIGUE DE L'ENSEIGNEMENT DU CHER (FEDERATION DES ŒUVRES LAÏQUES) - AVENANT N°3 A LA CONVENTION D'OCCUPATION PRECAIRE
DEL21/116	PERSONNEL – CREATION D'UN EMPLOI NON PERMANENT SUITE A UN ACCROISSEMENT SAISONNIER D'ACTIVITE SUR LE SITE DE LA MAISON DE L'EAU
DEL21/117	PERSONNEL – MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS – CREATION D'UN EMPLOI PERMANENT A TEMPS COMPLET EMPORTANT SUPPRESSION DE CET EMPLOI A TEMPS NON COMPLET
DEL21/118	VOIRIE - TRAVAUX DE VOIRIE RURALE 2021 – DEMANDE DE FONDS DE CONCOURS DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES VIERZON-SOLOGNE-BERRY A LA COMMUNE DE DAMPIERRE-EN-GRAÇAY
DEL21/119	VOIRIE - TRAVAUX DE VOIRIE RURALE 2021 – DEMANDE DE FONDS DE CONCOURS DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES VIERZON-SOLOGNE-BERRY A LA COMMUNE DE FOËCY
DEL21/120	VOIRIE - TRAVAUX DE VOIRIE RURALE 2021 – DEMANDE DE FONDS DE CONCOURS DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES VIERZON-SOLOGNE-BERRY A LA COMMUNE DE GRAÇAY
DEL21/121	VOIRIE - TRAVAUX DE VOIRIE RURALE 2021 – DEMANDE DE FONDS DE CONCOURS DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES VIERZON-SOLOGNE-BERRY A LA COMMUNE DE GENOUILLY
DEL21/122	VOIRIE - TRAVAUX DE VOIRIE RURALE 2021 – DEMANDE DE FONDS DE CONCOURS DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES VIERZON-SOLOGNE-BERRY A LA COMMUNE DE MASSAY
DEL21/123	VOIRIE - TRAVAUX DE VOIRIE RURALE 2021 – DEMANDE DE FONDS DE CONCOURS DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES VIERZON-SOLOGNE-BERRY A LA COMMUNE DE MERY-SUR-CHER
DEL21/124	VOIRIE - TRAVAUX DE VOIRIE RURALE 2021 – DEMANDE DE FONDS DE CONCOURS DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES VIERZON-SOLOGNE-BERRY A LA COMMUNE DE NEUVY-SUR-BARANGEON
DEL21/125	VOIRIE - TRAVAUX DE VOIRIE RURALE 2021 – DEMANDE DE FONDS DE CONCOURS DE LA LA COMMUNAUTE DE COMMUNES VIERZON-SOLOGNE-BERRY A LA COMMUNE DE NOHANT-EN-GRAÇAY
DEL21/126	VOIRIE - TRAVAUX DE VOIRIE RURALE 2021 – DEMANDE DE FONDS DE CONCOURS DE LA LA COMMUNAUTE DE COMMUNES VIERZON-SOLOGNE-BERRY A LA COMMUNE DE SAINT-LAURENT
DEL21/127	VOIRIE - TRAVAUX DE VOIRIE RURALE 2021 – DEMANDE DE FONDS DE CONCOURS DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES VIERZON-SOLOGNE-BERRY A LA COMMUNE DE SAINT-GEORGES- SUR-LA-PREE

DEL21/128	VOIRIE - TRAVAUX DE VOIRIE RURALE 2021 – DEMANDE DE FONDS DE CONCOURS DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES VIERZON-SOLOGNE-BERRY A LA COMMUNE DE SAINT-HILAIRE-DE-COURT
DEL21/129	VOIRIE - TRAVAUX DE VOIRIE RURALE 2021 – DEMANDE DE FONDS DE CONCOURS DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES VIERZON-SOLOGNE-BERRY A LA COMMUNE DE SAINT-OUTRILLE
DEL21/130	VOIRIE - TRAVAUX DE VOIRIE RURALE 2021 – DEMANDE DE FONDS DE CONCOURS DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES VIERZON-SOLOGNE-BERRY A LA COMMUNE DE THENIOUX
DEL21/131	VOIRIE - TRAVAUX DE VOIRIE RURALE 2021 – DEMANDE DE FONDS DE CONCOURS DE LA LA COMMUNAUTE DE COMMUNES VIERZON-SOLOGNE-BERRY A LA COMMUNE DE VIGNOUX-SUR-BARANGEON
DEL21/132	VOIRIE - TRAVAUX DE VOIRIE RURALE 2021 – DEMANDE DE FONDS DE CONCOURS DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES VIERZON-SOLOGNE-BERRY A LA COMMUNE DE VOUZERON
DEL21/133	PLAN CLIMAT AIR ENERGIE TERRITORIAL DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES VIERZON-SOLOGNE-BERRY : ACTUALISATION DU PERIMETRE D'ELABORATION DU PCAET
DEL21/134	GEMAPI – AVIS SUR LE PROJET DE PLAN DE PREVENTION DES RISQUES D'INONDATION SUR LE CHER RURAL REVISE
DEL21/135	GEMAPI – ETABLISSEMENT PUBLIC LOIRE – AVIS SUR L'ADHESION DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES CHINON VIENNE ET LOIRE A L'ETABLISSEMENT PUBLIC LOIRE
DEL21/136	GEMAPI – ETABLISSEMENT PUBLIC LOIRE – AVIS SUR L'ADHESION DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES BAUGEOIS VALLEE A L'ETABLISSEMENT PUBLIC LOIRE
DEL21/137	GEMAPI – AVIS SUR LES PROJETS DE SDAGE (SCHEMA DIRECTEUR D'AMENAGEMENT ET DE GESTION DES EAUX) ET PGRI (PLAN DE GESTION DES RISQUES D'INONDATION) LOIRE-BRETAGNE 2022-2027
DEL21/138	CREATION D'UN CONSEIL DE DEVELOPPEMENT LOCAL – COMPOSITION - FONCTIONNEMENT
DEL21/139	DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE – DISPOSITIF « AIDES L'IMMOBILIER D'ENTREPRISE ET À LA CRÉATION D'EMPLOI » - OCTROI D'UNE SUBVENTION À LA SCI DU PETIT ABRICOT
DEL21/140	DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE – DISPOSITIF « AIDES À L'IMMOBILIER D'ENTREPRISE ET À LA CRÉATION D'EMPLOI » - OCTROI D'UNE SUBVENTION À LA SA GARNIER DURAND
DEL21/141	DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE – DISPOSITIF « AIDES A L'IMMOBILIER D'ENTREPRISE ET À LA CRÉATION D'EMPLOI » - OCTROI D'UNE SUBVENTION À LA SCI LINDSAY
DEL21/142	DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE – DISPOSITIF « AIDE EN FAVEUR DES TPE » - OCTROI D'UNE SUBVENTION A L'ETS GUETON ESPACES VERTS
DEL21/143	DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE – DISPOSITIF « AIDE EN FAVEUR DES TPE » - OCTROI D'UNE SUBVENTION A LA SARL CHENOT-DUPRE MENUISERIE
DEL21/144	DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE – DISPOSITIF « AIDE EN FAVEUR DES TPE » - OCTROID'UNE SUBVENTION A LA SARL URBAN 2 ROUES
DEL21/145	DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE – DEMANDE DE FONDS DE CONCOURS DE LA COMMUNE DE FOËCY A LA COMMUNAUTE DE COMMUNES VIERZON-SOLOGNE-BERRY
DEL21/146	PETITE ENFANCE, ENFANCE, JEUNESSE - MUTUALITE FRANÇAISE CENTRE VAL DE LOIRE – SOLDE DE LA SUBVENTION D'EQUILIBRE 2020
DEL21/147	PETITE ENFANCE, ENFANCE, JEUNESSE –TARIFS DES REDEVANCES ÉTÉ 2021 DU CENTRE DE LOISIRS SANS HEBERGEMENT (ALSH) – GENUILLY
DEL21/148	ENVIRONNEMENT - CONVENTION ENTRE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES VIERZON-SOLOGNE-BERRY ET PRINTERREA - RECUPERATION DES CONSOMMABLES INFORMATIQUES USAGES
DEL21/149	SERVICE PUBLIC D'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF – REDEVANCE POUR L'ENTRETIEN DES INSTALLATIONS D'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF
DEL21/150	ENVIRONNEMENT - RECYDIS : RAPPORT ANNUEL D'ACTIVITES – ANNEE 2020
DEL21/151	ENVIRONNEMENT - CTSP CENTRE – VEOLIA PROPLETE : RAPPORT ANNUEL D'ACTIVITES – ANNEE 2020
DEL21/152	ENVIRONNEMENT - RAPPORT 2020 SUR LE PRIX ET LA QUALITE DU SERVICE PUBLIC D'ELIMINATION DES DECHETS MENAGERS
DEL21/153	ENVIRONNEMENT - RAPPORT 2020 SUR LE PRIX ET LA QUALITE DU SERVICE PUBLIC D'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF
DEL21/154	DEPLOIEMENT DE LA FIBRE – DEMANDE DE FONDS DE CONCOURS DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES VIERZON-SOLOGNE-BERRY A LA COMMUNE DE NEUVY-SUR-BARANGEON
DEL21/155	VIE ASSOCIATIVE – OCTROI D'UNE SUBVENTION AU COMITE DES FETES DE VIERZON POUR L'ORGANISATION DE LA MANIFESTATION CAP' O MONDE 2021
DEL21/156	VIE ASSOCIATIVE - OCTROI D'UNE SUBVENTION AUX ECURIES ILE BRAGARD A VIERZON POUR LE FINANCEMENT DE L'EPREUVE GRAND PRIX PRO 2 DU GRAND REGIONAL PREMIUM - CONCOURS DE SAUT D'OBSTACLES DU 13 AU 16 MAI 2021
DEL21/157	VIE ASSOCIATIVE – OCTROI D'UNE SUBVENTION A L'ASSOCIATION « LES AMIS DU MUSEE DE VIERZON » DANS LE CADRE DE L'ORGANISATION DU SALON DU LIVRE 2021
DEL21/158	VIE ASSOCIATIVE – OCTROI D'UNE SUBVENTION A L'ASSOCIATION MUSIC ART'S AU TITRE DE SON ACTIVITE 2021
DEL21/159	VIE ASSOCIATIVE – OCTROI D'UNE SUBVENTION A L'ASSOCIATION « VIERZON CINEMA » AU TITRE DE SON ACTIVITE 2021
DEL21/160	VIE ASSOCIATIVE – OCTROI D'UNE SUBVENTION A L'ASSOCIATION CULTURE EN VALLEES VERTES POUR L'ORGANISATION DE L'EXPOSITION 2021 « PLURI-ELLES » DANS LE CADRE DE GRACAY CAP 2030
DEL21/161	VIE ASSOCIATIVE– OCTROI D'UNE SUBVENTION A L'ASSOCIATION MERY NATURE AU TITRE DE LA MANIFESTATION « MERY EN FETE » LE 3 JUILLET 2021
DEL21/162	BATIMENTS SPORTIFS ET CULTURELS - ADHESION DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES VIERZON-SOLOGNE-BERRY A L'A.D.E.S.L.I. (ASSOCIATION POUR LE DEVELOPPEMENT DE L'EMPLOI SPORTIF ET DE LOISIRS DANS L'INDRE)

Le Conseil communautaire approuve la modification de l'ordre du jour, comme suit :

- **Suppression de la délibération n° DEL21/108 « Communication – 108^{ème} tour de France 2021 Animations – Demande de fonds de concours de la Commune de Foëcy à la Communauté de communes Vierzon-Sologne-Berry »**

Le Conseil communautaire approuve la modification de l'ordre du jour telle que définie ci-dessus.

**DEL21/086 COMPTE-RENDU DES DECISIONS PRISES PAR LE PRESIDENT PAR DELEGATION DU CONSEIL
COMMUNAUTAIRE**

Le Président,

Vu le Code général des collectivités territoriales, et notamment l'article L5211-10,

Vu la loi n° 2021-160 du 15 février 2021 autorisant la prorogation de l'état d'urgence sanitaire jusqu'au 1^{er} juin 2021 inclus et portant diverses mesures de gestion de la crise sanitaire,

Vu la loi n° 2021-689 du 31 mai 2021 relative à la gestion de la sortie de crise sanitaire,

Vu les décrets n° 2020-1262 du 16 octobre 2020 et n° 2020-1310 du 29 octobre 2020 modifiés prescrivant les mesures générales nécessaires pour faire face à l'épidémie de covid-19 dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire,

Vu le décret n° 2021-699 du 1^{er} juin 2021 modifié prescrivant les mesures générales nécessaires à la gestion de la sortie de crise sanitaire,

Vu l'arrêté préfectoral n° 2019-1298 du 28 octobre 2019 portant fusion de la Communauté de communes Vierzon-Sologne-Berry et de la Communauté de communes des Villages de la Forêt avec extension à la Commune de Massay, modifiés par les arrêtés préfectoraux n° 2020-1387 du 29 octobre 2020 et n° 2020-1620 du 22 décembre 2020,

Vu les statuts de la Communauté de communes Vierzon-Sologne-Berry,

Vu la délibération DEL20/133 du 09 juillet 2020 portant délégations d'attribution du Conseil communautaire au Président,

Je vous rends compte des décisions que j'ai été amené à prendre :

**DP21/025 GESTION DES DECHETS MENAGERS ET ASSIMILES – ATTRIBUTION DE L'ACCORD-CADRE A BONS DE
COMMANDE MONO-ATTRIBUTAIRE POUR LA FOURNITURE DE SACS POUR LA COLLECTE SELECTIVE
DES DECHETS MENAGERS RECYCLABLES SECS**

Il a été décidé :

- d'attribuer l'accord-cadre à bons de commande mono-attributaire relatif à la fourniture de sacs pour la collecte sélective des déchets ménagers recyclables secs à l'entreprise suivante :

- **GROUPE BARBIER – La Guide BP 39 – 43600 SAINTE SIGOLENE**

pour un montant annuel de 24 149,41 € HT soit 28 979,29 € TTC, pour une durée d'un an reconductible tacitement par période annuelle sans pouvoir excéder 4 années, soit un montant total maximum sur une durée de 4 années de 96 597,64 € HT (soit 115 917,16 € TTC) prenant effet à compter de sa date de notification,

- de signer tous les actes liés à cet accord-cadre, les éventuelles modifications en cours d'exécution de l'accord-cadre,
- d'inscrire au budget les dépenses correspondantes

DP21/026 REQUALIFICATION DE FRICHES INDUSTRIELLES – REHABILITATION DU SITE DE LA SOCIETE FRANÇAISE – AMENAGEMENT D'UN CAMPUS NUMERIQUE – DEMANDE DE SUBVENTION AU TITRE DE L'APPEL A PROJETS « DEPLOIEMENT DU FONDS CONSACRE AU RECYCLAGE DU FONCIER » - RETRAIT DE LA DECISION DE PRESIDENT N° DP21/021 DU 18 FEVRIER 2021

Il a été décidé :

- de retirer la Décision de Président N° DP21/021 du 18 février 2021, déposée auprès du contrôle de légalité le 18 février 2021,
- d'approuver le programme de requalification de friches industrielles – réhabilitation du site de la Société Française - Aménagement d'un campus numérique
- d'approuver le plan de financement de l'opération, décrit ci-dessous :
 - ETAT – DETR 500 000.00 €
(50% sur une assiette éligible de 1 000 000€ HT)
 - ETAT – DSIL REGIONAL CAMPUS CONNECTE 300 000.00 €
 - REGION CENTRE-VAL DE LOIRE 500 000.00 €
 - DEPARTEMENT DU CHER 400 000.00 €
 - RECETTES LOCATIVES 469 200.00 €
 - COMMUNAUTE DE COMMUNES 662 423.00 €
- d'approuver le déficit de l'opération à 949 691 €,
- de solliciter l'Etat au titre de l'appel à projet « Déploiement du fonds consacré au recyclage foncier » pour un montant de 949 691 €,
- de signer tous les actes nécessaires,
- d'inscrire au budget les dépenses et recettes correspondantes.

DP21/027 SERVICE TOURISME ET CONGRES - OFFICE DE TOURISME DE VIERZON – CONTRAT DE LOCATION LONGUE DUREE ENTRE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES VIERZON-SOLOGNE-BERRY ET LA SOCIETE AFONE MONETICS POUR LA FOURNITURE D'UN TERMINAL DE PAIEMENT ELECTRONIQUE PORTATIF BLUETOOTH SANS CONTACT POUR LA BOUTIQUE DE L'OFFICE DE TOURISME DE VIERZON

Il a été décidé :

- d'approuver la conclusion d'un contrat de location, de service de transport de flux voix, data, monétique et de maintenance longue durée entre la société AFONE MONETICS, sise 11 place François Mitterrand, CS11024 – 49055 ANGERS CEDEX 02, et la Communauté de communes Vierzon-Sologne-Berry, pour la fourniture, l'installation, l'assistance et la maintenance d'un Terminal de Paiement Electronique portatif Bluetooth, pour un montant annuel hors taxes établi à 250,80 € HT, pour une durée de 12 mois, renouvelable par tacite reconduction pour des périodes successives d'une durée égale à la durée initiale de souscription,
- de signer ledit contrat, ainsi que tous les actes nécessaires à son évolution,

- d'inscrire la dépense au budget du Service Tourisme et Congrès

DP21/028 SERVICE TOURISME ET CONGRES - OFFICE DE TOURISME DE VIERZON – PRESTATION DE SERVICE - CONTRAT DE LOCATION LONGUE DUREE ENTRE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES VIERZON-SOLOGNE-BERRY ET LA SOCIETE AFONE MONETICS POUR LA FOURNITURE D'UN TERMINAL DE PAIEMENT ELECTRONIQUE FIXE POUR LE CAMPING DE GRACAY

Il a été décidé :

- d'approuver la conclusion d'un contrat de location longue durée entre la Société AFONE MONETICS, sise 11 place François Mitterrand, CS11024 – 49055 ANGERS CEDEX 02, pour la fourniture, l'installation, l'assistance et la maintenance d'un Terminal de Paiement Electronique pour le Camping de Graçay, pour une durée de 12 mois , renouvelable par tacite reconduction pour des périodes successives d'une durée égale à la durée initiale de souscription, pour un montant annuel établi à 180,00 HT,
- de signer ledit contrat, et ses éventuels avenants,
- d'inscrire la dépense au budget du Service Tourisme et Congrès

DP21/029 AVENANT N° 1 – MARCHÉ PUBLIC DE SERVICES N° 2017 F – ASSURANCES RESPONSABILITE CIVILE ET RISQUES ANNEXES – PROROGATION DU MARCHÉ P.N.A.S.

Il a été décidé :

- de passer un avenant n°1 au marché n° 2017 F « Assurances responsabilité civile et risques annexes », pour ses différents contrats, en date du 1^{er} avril 2017, avec la Compagnie PARIS NORD ASSURANCES 159, rue du Faubourg Poissonnière 75009 PARIS, pour se garantir sur ce risque à compter du 1^{er} avril 2021 et ce, jusqu'au 30 juin 2021,
- d'imputer au budget principal la dépense correspondante.

DP21/030 CREATION D'UN ECO-JARDIN HISTORIQUE ET LUDIQUE « LES JARDINS DU MEUNIER » - DEMANDE DE SOUTIEN FINANCIER AUPRES DE LA REGION CENTRE-VAL DE LOIRE

Il a été décidé :

- d'approuver la création d'un éco-jardin historique et ludique dénommé « Les jardins du Meunier »,
- d'approuver le plan de financement de l'opération, décrit ci-dessous :

- REGION CENTRE VAL DE LOIRE	2370 € (40,00%)
- KISSKISSBANKBANK	2370 € (40,00%)
- COMMUNAUTE DE COMMUNES	1185 € (20,00%)
- de solliciter un financement auprès du Conseil Régional Centre-Val de Loire pour un montant de 2370 €,
- de signer tous les actes nécessaires,
- d'inscrire au budget les dépenses et recettes correspondantes.

DP21/031 CIDE – CENTRE D'INNOVATION MARIE CURIE – BAIL COMMERCIAL ENTRE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES VIERZON-SOLOGNE-BERRY ET LA SOCIETE CAB INNOVATION

Il a été décidé :

- de conclure un bail commercial entre la Communauté de communes Vierzon-Sologne-Berry et la société CAB INNOVATION pour un loyer d'un montant mensuel de 197,37€ HT soit 236,84 € TTC à compter du 22 mars 2021 pour une durée de 9 ans,
- de signer ledit bail et ses éventuels avenants,
- d'inscrire la recette au budget de l'exercice.

DP21/032 CREATION D'UN ECO-JARDIN HISTORIQUE ET LUDIQUE « LES JARDINES DU MEUNIER »- DEMANDE DE SOUTIEN FINANCIER PARTICIPATIF – APPEL A PROJETS TOURISME & TERRITOIRE DU CHER ET KISSKISSBANKBANK

Il a été décidé :

- d'approuver la création d'un éco-jardin historique et ludique dénommé « Les jardins du Meunier »
- d'approuver le plan de financement de l'opération, décrit ci-dessous :

- REGION CENTRE VAL DE LOIRE	2370 € (40,00%)
- KISSKISSBANKBANK	2370 € (40,00%)
- COMMUNAUTE DE COMMUNES	1185 € (20,00%)
- de solliciter un financement participatif au titre de l'appel à projet porté par Tourisme & Territoire du Cher et KISSKISSBANKBANK pour un montant de 1185 €,
- de signer tous les actes nécessaires,
- d'inscrire au budget les dépenses et recettes correspondantes.

DP21/033 ECONOMIE - ACQUISITION D'UN TERRAIN A VOCATION ECONOMIQUE APPARTENANT A MADAME JEANNE AUDENET

Il a été décidé :

- d'approuver l'acquisition par la Communauté de communes Vierzon-Sologne-Berry de la parcelle cadastrée section DX n°237, sise route de Tours à Vierzon (18100), propriété de Madame Jeanne AUDENET moyennant le prix de 23 000 € net vendeur,
- de signer ou d'autoriser le Vice-Président en charge de l'économie à signer l'acte de vente à venir, en la forme authentique, ainsi que tout document y afférent,
- d'inscrire la dépense correspondante au budget de l'exercice.

DP21/034 ECONOMIE – CESSION D'UN TERRAIN AU PARC TECHNOLOGIQUE DE SOLOGNE A LA SOCIETE OPALE BERRY

Il a été décidé :

- d'approuver la cession par la Communauté de communes Vierzon-Sologne-Berry à la Société OPALE BERRY, ou à toute personne morale venant s'y substituer, de la parcelle cadastrée section AH n°367, sise Parc Technologique de Sologne à Vierzon, moyennant le prix de 57 577 €, soit 69 092,40 € TTC, soit 13 € HT le m²,

- de signer ou d'autoriser le Vice-Président en charge de l'économie à signer l'acte de vente à venir, en la forme authentique, ainsi que tout document y afférent,
- d'inscrire la recette au budget de l'exercice.

DP21/035 MISE A DISPOSITION DE TERRAIN SIS ZAC AUJONNIERE A VIERZON – CONVENTION D'OCCUPATION A TITRE PRECAIRE ET ONEREUX PASSEE AVEC LA SOCIETE SOLUMAT

Il a été décidé :

- d'approuver les termes de la convention d'occupation à titre précaire et onéreux prenant effet au 1^{er} avril 2021 et ayant pour échéance le 31 décembre 2021, passée entre la Communauté de communes Vierzon-Sologne-Berry et la société SOLUMAT, du terrain sis « ZAC Aujonnière » à Vierzon, cadastrés section BT n° 283 d'une superficie de 7511 m², pour un loyer mensuel de 600 € HT soit 720 € TTC,
- de signer ou d'autoriser le Vice-Président en charge de l'économie à signer tous les actes nécessaires,
- d'inscrire au budget la recette correspondante.

DP21/036 SUPPRESSION DE LA REGIE D'AVANCES DU CENTRE DE CONGRES DE VIERZON

Il a été décidé :

- de supprimer à compter du 1^{er} avril 2021 la régie d'avances nommée « Régie d'Avances du Centre de Congrès de Vierzon » permettant de régler les dépenses suivantes :
 - Produits de nettoyage
 - Petites fournitures d'entretien du matériel
 - Fournitures d'entretien du bâtiment et des équipements
 - Frais de déplacements divers du personnel,
 - Divers frais de réception
 - Fournitures diverses liées aux manifestations

DP21/037 OFFICE DE TOURISME DE VIERZON – SUPPRESSION DE LA SOUS-REGIE DE RECETTES OT CDC VSB & VF

Il a été décidé :

- de supprimer à compter du 1^{er} avril 2021 la régie d'avances nommée « sous-régie de recettes OT CDC VSB & VF » permettant de régler les dépenses suivantes :
 - vente des articles à la boutique
 - les expositions,
 - les prestations organisées (ateliers, animations),
 - visites guidées,
 - location d'équipement,
 - cartes de randonnée.

DP21/038 108^{EME} TOUR DE FRANCE 2021 - CREATION D'UNE REGIE DE RECETTES TEMPORAIRE « MAISON DU TOUR DE FRANCE » A LA COMMUNAUTE DE COMMUNES VIERZON-SOLOGNE-BERRY

Il a été décidé :

2, rue Blanche Baron – BP 10232 – 18100 VIERZON –
Tél : 02 48 71 35 78 – Fax : 02 48 71 71 31 – Mail : contact@cc-vierzon .fr

- d'instituer une régie de recettes temporaire pour la Maison du Tour à la Communauté de communes Vierzon-Sologne-Berry du 1^{er} mai 2021 au 31 décembre 2021 pour permettre l'encaisse les produits énumérés ci-dessous :

- ✓ T-shirts adultes et enfants
- ✓ Casquettes
- ✓ Porte-clés
- ✓ Magnets
- ✓ Bandanas,
- ✓ Gants
- ✓ Mascottes
- ✓ Sonnettes pour vélos
- ✓ Mugs
- ✓ Boules neigeuses
- ✓ Cooler bags
- ✓ Etais à lunettes
- ✓ Masques de protection

DP21/039 TOURISME - GITE LA FEUILLARDERIE A VOUZERON – CREATION D'UNE REGIE DE RECETTES

Il a été décidé :

- d'instituer une régie de recettes auprès du service de l'Office de Tourisme de la Communauté de communes Vierzon-Sologne-Berry pour le fonctionnement du Gîte La Feuillarderie à Vouzeron du 1^{er} janvier au 31 décembre de chaque année.

La régie encaisse les produits suivants :

- Les droits de location du gîte (gîte et salle de restauration)
- Le nettoyage de la salle de restauration
- La taxe de séjour
- Les pertes ou détériorations de matériels mis à disposition dans le gîte
- La location de vélos
- La location de casques
- La location de remorques
- La location de sièges « enfants »
- La caution pour réservation du gîte
- La caution pour réserver uniquement la salle de restauration
- La caution pour louer des vélos

DP21/040 TOURISME – SITE DE LA MAISON DE L'EAU – CREATION D'UNE REGIE DE RECETTES

Il a été décidé :

- d'instituer une régie de recettes auprès du service de l'Office de Tourisme de la Communauté de Communes Vierzon-Sologne-Berry pour le fonctionnement du Site de la Maison de l'Eau à Neuvy-sur-Barangeon (Moulin de la Biodiversité, Etang de Monsieur Gentil et Tourbière de la Guette) du 1^{er} janvier au 31 décembre de chaque année.

La régie encaisse les produits suivants :

- droits d'entrée du musée du Moulin de la Biodiversité
- droits de location de stands pour le Marché Gourmand
- visites de la Tourbière de la Guette
- vente des articles de souvenirs à la boutique
- animations
- droits d'accès à la pêche à l'étang et ventes d'articles de pêche

2, rue Blanche Baron – BP 10232 – 18100 VIERZON –
Tél : 02 48 71 35 78 – Fax : 02 48 71 71 31 – Mail : [contact@cc-vierzon .fr](mailto:contact@cc-vierzon.fr)

- droits de location de stands pour le Marché Gourmand
- alimentation (gâteaux, boissons, infusions, miel, divers petits produits)
- location de vélos
- caution pour les locations de vélos
- caution pour les locations des transats
- acomptes pour les réservations faites par des groupes de personnes

DP21/041 SERVICE TOURISME ET CONGRES – ACHAT DE NOUVEAUX PRODUITS LOCAUX - TARIFS DE VENTES HT DE PRODUITS LOCAUX EN VENTE AU SEIN LA BOUTIQUE DE L'OFFICE DE TOURISME DE VIERZON - TARIFS APPLICABLES A COMPTER DU 15 AVRIL 2021

Il a été décidé :

- d'intégrer de nouveaux produits en provenance des producteurs ci-après :
 - BEN & BEES- 18340 SOYE-EN-SEPTAINE
 - AVON ET RAGOBERT-18330 NANCAY
 - CONFITURE DE SOLOGNE-18330 NANCAY
 - L'ATELIER DU MIELISTE-18330 NEUVY SUR BARANGEON
 - LIVING NATURE-ANGLETERRE
 - SABLES DE NANCAY-18330 NANCAY
 - CHOC'FLEURS -18220 MOROGUES
- d'inscrire les dépenses et recettes au budget du Service Tourisme et Congrès.

DP21/042 MESURE DE SOUTIEN ECONOMIQUE LIEE A LA COVID-19 – PROLONGATION DE LA REMISE DE LOYERS PAR LA COMMUNAUTE DE COMMUNES VIERZON-SOLOGNE-BERRY A LA SARL L'ENVOL BOWLING POUR LES MOIS D'AVRIL, MAI, JUIN 2021

Il a été décidé :

- de prolonger la remise gracieuse du loyer à la SARL L'ENVOL BOWLING pour les mois d'avril mai – juin 2021,
- de prendre toutes les dispositions nécessaires à l'application de cette mesure et signer les documents y afférents,
- d'inscrire la dépense au budget de l'exercice.

DP21/044 TRAVAUX DE VOIRIE RURALE 2021 – 2EME PHASE - CHOIX DU PRESTATAIRE.

Il a été décidé :

d'attribuer le marché subséquent n°8 à la Société SETEC pour un montant de 137 678,81 € HT soit 165 214,58 € TTC et se décomposant ainsi :

• Commune de Vouzeron	52 115,27 € TTC
• Commune de Vignoux-sur-Barangeon	14 381,68 € TTC
• Commune de Neuvy-sur-Barangeon	15 057,95 € TTC
• Commune de Saint-Laurent	45 526,45 € TTC
• Commune de Massay	38 133,23 € TTC

- de signer ou d'autoriser le Vice-Président en charge de la voirie à signer tous les actes nécessaires au bon déroulement du marché, y compris les éventuelles modifications en cours d'exécution,
- d'inscrire la dépense au budget correspondant.

**DP21/045 TOURISME ET CONGRES - ACQUISITION DE MATERIEL POUR L'ENTRETIEN DU CANAL DE BERRY
CHOIX DU PRESTATAIRE**

Il a été décidé :

- d'attribuer les marchés :
 - Lot n°1 : Tracteur et ses équipements
 - Lot n°2 : Véhicule sans permis
- à la Société EQUIP'JARDIN pour un montant de 90 333.33 € HT soit 108 399.99 € TTC,
- de signer tous les actes nécessaires au bon déroulement du marché, y compris les éventuelles modifications en cours d'exécution,
 - d'inscrire la dépense au budget correspondant.

**DP21/046 MESURE DE SOUTIEN ECONOMIQUE LIEE A LA COVID-19 – PROLONGATION DE LA REMISE DE
LOYERS DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES VIERZON-SOLOGNE-BERRY A LA SARL
SEDUCTION POUR LE MOIS D'AVRIL 2021**

Il a été décidé :

- d'octroyer une remise gracieuse du loyer à la SARL SEDUCTION pour le mois d'avril 2021,
- de prendre toutes les dispositions nécessaires à l'application de cette mesure et signer les documents y afférents,
- d'inscrire la dépense au budget de l'exercice.

**DP21/047 MESURE DE SOUTIEN ECONOMIQUE LIEE A LA COVID-19 – PROLONGATION DE LA REMISE DE
LOYERS DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES VIERZON-SOLOGNE-BERRY A LA FEDERATION DES
ŒUVRES LAÏQUES DU CHER POUR LES MOIS DE JANVIER, FEVRIER, MARS 2021**

Il a été décidé :

- de prolonger la remise gracieuse du loyer à la Fédération des Œuvres laïques du Cher pour les mois de janvier – février – mars 2021,
- de prendre toutes les dispositions nécessaires à l'application de cette mesure et signer les documents y afférents,
- d'inscrire la dépense au budget de l'exercice.

DP21/048 REALISATION DE PRESTATIONS GRAPHIQUES POUR LA COMMUNAUTE DE COMMUNES VIERZON-SOLOGNE-BERRY – CHOIX D'UN PRESTATAIRE

Il a été décidé :

- de retenir la société ACCESPRINT, 20 rue du Docteur Lobligeois – 18100 VIERZON, pour la réalisation de prestations graphiques pour la Communauté de communes Vierzon-Sologne-Berry, pour un montant forfaitaire mensuel de 1 662,50 € HT, soit un montant total de 19 950,00 € HT, pour une période de 12 mois à compter du 1^{er} mai 2021, renouvelable une fois pour un marché d'une durée maximale de 24 mois,
- de signer tous les actes nécessaires au bon déroulement du marché, y compris les éventuelles modifications en cours d'exécution,
- d'inscrire au budget les dépenses correspondantes.

DP21/049 MISE A DISPOSITION DE TERRAIN SIS ZONE D'ACTIVITES DU GUILLARDET A SAINT-GEORGES-SUR-LA-PREE - ACCORD DE RESERVATION ET CONVENTION D'AUTORISATION D'OCCUPATION PRECAIRE AVEC LA SOCIETE ATC FRANCE

Il a été décidé :

- de signer l'accord de réservation, passé entre la Communauté de communes Vierzon-Sologne-Berry et la société ATC France, de l'emprise de terrain sise « Zone d'activités le Guillardet », Lieu-dit « PELURE DE LA FABRICE » à Saint-Georges-sur-la-Prée (18100), cadastrée section C Parcelle 558, représentant une surface d'environ 70 m², d'une durée de 3 ans, moyennant une redevance annuelle de 800 € TTC,
- de signer la convention d'autorisation d'occupation précaire d'une durée de 12 ans prenant effet à sa date d'entrée en vigueur, passée entre la Communauté de communes Vierzon-Sologne-Berry et la société ATC France, pour la location d'une emprise de terrain sise « Zone d'activités le Guillardet », Lieu-dit « PELURE DE LA FABRICE » à Saint-Georges-sur-la-Prée (18100), cadastrée section C Parcelle 558, représentant une surface d'environ 70 m², d'une durée de 12 ans moyennant une redevance annuelle de 800 € TTC,
- de signer tous les actes nécessaires,
- d'inscrire au budget les recettes correspondantes.

DP21/050 CENTRE DE CONGRES DE VIERZON - CONVENTION DE LOCATION ENTRE LA SOCIETE D'ECONOMIE MIXTE DU PAYS DE VIERZON (SEM-VIE) ET LA COMMUNAUTE DE COMMUNES VIERZON-SOLOGNE-BERRY

Il a été décidé :

- d'approuver les termes de la convention de location du Centre de congrès entre la Société d'Economie Mixte du Pays de Vierzon (SEM-VIE) et la Communauté de communes Vierzon-Sologne-Berry, pour la période du 1^{er} janvier 2021 au 31 décembre 2026, moyennant un loyer annuel de 83 352,37 € HT soit 100 022,84 € TTC, payable trimestriellement et d'avance, 20 838,09 € HT par trimestre, soit 25 005,71 € TTC , hors charges locatives),
- de signer ou d'autoriser le Vice-Président en charge du Tourisme et du Congrès à signer ladite convention, ainsi que tous les actes relatifs à son évolution,

DP21/051 TOURISME – SITE DE LA MAISON DE L'EAU – CONVENTION DE REVERSEMENT DANS LE CADRE DU PROJET INTERREG « CARE-PEAT »

Il a été décidé :

- d'approuver les termes de la convention entre la Communauté de communes Vierzon-Sologne-Berry et le Centre National de la Recherche Scientifique,
- de signer ou d'autoriser le Vice-Président en charge du Tourisme, Congrès, Canal de Berry à Vélo à signer ladite convention ainsi que tous les actes relatifs à son évolution,
- d'inscrire les recettes au budget.

DP21/052 CONTRAT DE LOCATION LONGUE DUREE ENTRE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES VIERZON-SOLOGNE- BERRY ET LA SOCIETE AFONE MONETICS POUR LA FOURNITURE D'UN TERMINAL DE PAIEMENT ELECTRONIQUE PORTATIF BLUETOOTH SANS CONTACT POUR LA MAISON DU TOUR

Il a été décidé :

- d'approuver la conclusion d'un contrat de location, de service de transport de flux voix, data, monétique et de maintenance longue durée entre la société AFONE MONETICS, sise 11 place François Mitterrand, CS11024 – 49055 ANGERS CEDEX 02, et la Communauté de communes Vierzon-Sologne-Berry, pour la fourniture, l'installation, l'assistance et la maintenance d'un Terminal de Paiement Electronique portatif Bluetooth, pour un montant mensuel hors taxes de 15 € HT, soit 180 € HT pour une durée de 12 mois, à compter du 1^{er} mai 2021,
- de signer ledit contrat, ainsi que tous les actes nécessaires à son évolution,
- d'inscrire la dépense au budget.

DP21/053 SUPPRESSION DE LA REGIE DE RECETTES POUR L'AIRES DE CAMPING-CAR DE MERY-SUR-CHER

Il a été décidé :

- de supprimer la régie de recettes nommée « régie de recettes de l'aire de camping-car de Méry-sur-Cher » à compter du 30 avril 2021.

DP21/054 MESURE DE SOUTIEN ECONOMIQUE LIEE A LA COVID-19 – PROLONGATION DE LA REMISE DE LOYERS DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES VIERZON-SOLOGNE-BERRY A L'ENTREPRISE LOVE LACE NAILS POUR LE MOIS D'AVRIL 2021

Il a été décidé :

- de prolonger la remise gracieuse du loyer à l'entreprise LOVE LACE NAILS pour le mois d'avril 2021,
- de signer toutes les dispositions nécessaires à l'application de cette mesure et de signer les documents y afférents,
- d'inscrire la dépense au budget de l'exercice.

DP21/055 MISSION D'INGENIERIE DANS LE CADRE DU PROGRAMME ACTION CŒUR DE VILLE – CO-FINANCEMENT DU POSTE DE MANAGER DE COMMERCE – DEMANDE DE SUBVENTION A LA CAISSE DES DEPOTS ET DES CONSIGNATIONS – CONVENTION DE CO-FINANCEMENT ENTRE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES VIERZON-SOLOGNE-BERRY ET LA CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS

Il a été décidé :

- d'approuver le plan de financement de l'opération « Missions d'ingénierie dans le cadre du programme « Action Cœur de Ville Co-financement poste de manager de commerce », décrit ci-dessous :
 - o Banque des Territoires – Caisse des dépôts et consignations 40 000 €
 - o Communauté de communes Vierzon-Sologne-Berry 25 198 €
- de solliciter la Caisse des dépôts et consignations pour une subvention de 40 000 € TTC,
- de signer la convention de co-financement entre la Communauté de communes Vierzon-Sologne-Berry et la Caisse des dépôts et Consignations ainsi que tous les actes relatifs à son évolution,
- d'inscrire au budget les recettes correspondantes.

DP21/056 ENVIRONNEMENT - MISE A DISPOSITION DE CONTENANTS POUR L'ENLEVEMENT DES PNEUMATIQUES USAGES SUR LES DECHETTERIES DE NOHANT-EN-GRAÇAY ET DU PETIT RATEAU A VIERZON – CONVENTION ENTRE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES VIERZON-SOLOGNE-BERRY ET LES TRANSPORTS TC58 S.A.S

Il a été décidé :

- d'approuver les termes de la convention entre la SAS « Les Transports TC58 » sise ZA de la Guette-58340 CERCY – LA- TOUR, et la Communauté de Communes Vierzon Sologne Berry, pour la mise à disposition de deux containers destinés à l'enlèvement des pneumatiques à la déchetterie de Nohant-en-Graçay et à celle du Petit Râteau à Vierzon, pour une durée de douze mois à compter du 1^{er} avril 2021, renouvelable par tacite reconduction moyennant un loyer unitaire de 40 € HT soit 48 € TTC, et pour deux containers un loyer de 80 € HT soit 96 € TTC pour deux containers, facturés trimestriellement à échoir,
- de signer ou d'autoriser le Vice-Président en charge de l'Environnement à signer ladite convention y compris les éventuels avenants,
- d'inscrire la dépense au budget.

DP21/057 CIDE – PEPINIERE D'ENTREPRISES ANTOINE DE ST EXUPERY – CONVENTION D'OCCUPATION PRECAIRE ENTRE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES VIERZON-SOLOGNE-BERRY ET LA SAS FACILI TRAVAUX & DRONE

Il a été décidé :

- de conclure une convention d'occupation précaire entre la Communauté de communes Vierzon-Sologne-Berry et la Société FACILI TRAVAUX & DRONE, moyennant un loyer d'un montant mensuel de 312,06 € HT soit 374,47 € TTC prenant effet au 1^{er} mai 2021 et ayant pour terme le 30 avril 2025,
- de signer ou d'autoriser le Vice-Président en charge de l'Economie à signer ladite convention d'occupation précaire et ses éventuels avenants,
- d'inscrire la recette au budget de l'exercice.

DP21/058 MESURE DE SOUTIEN ECONOMIQUE LIEE A LA COVID-19 – PROLONGATION DE LA REMISE DE LOYERS DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES VIERZON-SOLOGNE-BERRY A LA FEDERATION UNIE DES AUBERGES DE JEUNESSE POUR LES MOIS DE FEVRIER, MARS ET AVRIL 2021

Il a été décidé :

- de prolonger la remise gracieuse du loyer à la Fédération Unie des Auberges de Jeunesse pour les mois de février – mars – avril 2021,
- de prendre toutes les dispositions nécessaires à l'application de cette mesure et signer les documents y afférents,
- d'inscrire la dépense au budget de l'exercice.

DP21/059 SERVICE TOURISME ET CONGRES - OFFICE DE TOURISME DE VIERZON – MARCHÉ DE PRESTATIONS DE SERVICES ENTRE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES VIERZON-SOLOGNE-BERRY ET L'ASSOCIATION DU MUSEE DE LA PHOTOGRAPHIE LUCIEN PREVOST DE GRAÇAY

Il a été décidé :

- d'approuver le marché de prestations de services entre la Communauté de communes Vierzon-Sologne-Berry et l'association « Musée de la photographie Lucien Prévost de Graçay » pour l'accueil et l'information touristique au sein du bureau d'information touristique de Graçay pour la période du 1^{er} mars au 31 décembre 2021, et reconductible tacitement, par période annuelle, pour une durée maximum de 4 ans, pour un montant prévisionnel de 1 768.00 € TTC tous les deux mois (période bimestrielle).
- de signer tous les actes nécessaires au bon déroulement du marché, y compris les éventuelles modifications en cours d'exécution,
- d'inscrire au budget les dépenses correspondantes.

DP21/060 MARCHÉ PUBLIC POUR L'ACCOMPAGNEMENT DE LA DEMARCHE DU PROJET DE TERRITOIRE – CHOIX DU PRESTATAIRE

Il a été décidé :

- d'attribuer le marché au bureau d'études SERVICES CONSEIL EXPERTISES TERRITOIRES 75612 PARIS CEDEX 12 pour un montant de 39 662,50 € HT, soit 47 595,00 € TTC et se décomposant ainsi :
 - Tranche ferme : 19 905,00 € TTC
 - Tranche optionnelle : 27 690,00 € TTC
- de signer tous les actes nécessaires au bon déroulement du marché, y compris les éventuelles modifications en cours d'exécution,
- d'inscrire la dépense au budget correspondant.

DP21/061 CONVENTION D'OBJECTIFS ET DE FINANCEMENT AVEC LA CAISSE D'ALLOCATIONS FAMILIALES DU CHER – FONDS D'AIDE AU TEMPS LIBRE (FATL) – ACCUEILS DE LOISIRS SANS HEBERGEMENT DE GENOUILLY ET VOUZERON

Il a été décidé :

- d'approuver les termes de la convention d'objectifs et de financement relative au Fonds d'Aide au Temps Libre (FATL) entre la Caisse d'Allocations Familiales du Cher et la Communauté de communes Vierzon-Sologne-Berry, concernant les Accueils de Loisirs Sans Hébergement de Genouilly et Vouzeron, prenant effet le 04 janvier 2021 nonobstant sa date de signature par chacune des parties, et prenant fin le 03 janvier 2022,
- de signer ou d'autoriser la Vice-Président en charge de l'Enfance, Petite Enfance, Jeunesse à signer ladite convention annuelle, ainsi que tous les actes y afférents,
- d'inscrire la recette au budget.

DEL21/087 COMPTE-RENDU DES DECISIONS PRISES PAR LE BUREAU COMMUNAUTAIRE PAR DELEGATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Le Président,

Vu le Code général des collectivités territoriales, et notamment l'article L5211-10,

Vu la loi n° 2021-160 du 15 février 2021 autorisant la prorogation de l'état d'urgence sanitaire jusqu'au 1^{er} juin 2021 inclus et portant diverses mesures de gestion de la crise sanitaire,

Vu la loi n° 2021-689 du 31 mai 2021 relative à la gestion de la sortie de crise sanitaire,

Vu les décrets n° 2020-1262 du 16 octobre 2020 et n° 2020-1310 du 29 octobre 2020 modifiés prescrivant les mesures générales nécessaires pour faire face à l'épidémie de covid-19 dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire,

Vu le décret n° 2021-699 du 1^{er} juin 2021 modifié prescrivant les mesures générales nécessaires à la gestion de la sortie de crise sanitaire,

Vu l'arrêté préfectoral n° 2019-1298 du 28 octobre 2019 portant fusion de la Communauté de communes Vierzon-Sologne-Berry et de la Communauté de communes des Villages de la Forêt avec extension à la Commune de Massay, modifiés par les arrêtés préfectoraux n° 2020-1387 du 29 octobre 2020 et n° 2020-1620 du 22 décembre 2020,

Vu les statuts de la Communauté de communes Vierzon-Sologne-Berry,

Vu la délibération DEL20/132 du 09 juillet 2020 portant délégations d'attribution du Conseil communautaire au Bureau communautaire,

Je vous rends compte des décisions que le Bureau communautaire a été amené à prendre :

DB21/01 CONVENTION CONCERNANT LA FREQUENTATION DES ENFANTS DE VIGNOUX/BARANGEON AU CENTRE DE LOISIRS MUNICIPAL DE FOËCY LES MERCREDIS EN PERIODE SCOLAIRE ET LES VACANCES SCOLAIRES

Rapporteur : Sylvie SEGRET-DESCROIX

Après en avoir délibéré, le Bureau communautaire a décidé :

- d'approuver les termes de la convention, renouvelable par tacite reconduction, passée entre la Communauté de communes Vierzon-Sologne-Berry et la Commune de Foëcy pour les modalités de prise en charge des enfants des familles de Vignoux/Barangeon fréquentant le Centre de Loisirs municipal de Foëcy, lors des mercredis en période scolaire et lors des vacances scolaires,
- d'autoriser le Président ou la Vice-Présidente en charge de l'Enfance, Petite Enfance, Jeunesse, à signer ladite convention ainsi que ses éventuels avenants à intervenir,
- d'inscrire la dépense correspondante au budget de l'exercice.

DEL21/088 ELABORATION D'UN PACTE DE GOUVERNANCE ENTRE LES COMMUNES MEMBRES DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES VIERZON-SOLOGNE-BERRY ET LA COMMUNAUTE DE COMMUNES VIERZON-SOLOGNE-BERRY

Le Président,

Le Conseil communautaire, après avoir délibéré, décide :

- d'approuver le contenu du pacte de gouvernance annexé à la présente délibération.

Vote

Approuvé à l'unanimité (47 voix pour)

DEL21/089 CREATION ET INSTALLATION DE LA CONFERENCE DES MAIRES DES COMMUNES MEMBRES DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES VIERZON-SOLOGNE-BERRY

Le Président,

Le Conseil communautaire, après avoir délibéré, décide :

- de créer et installer la conférence des maires de la Communauté de communes Vierzon Sologne Berry, comprenant l'ensemble des maires des communes membres et dont le fonctionnement est établi selon les dispositions de l'article L. 5211-11-3 susvisé du Code général des collectivités territoriale.

Vote

Approuvé à l'unanimité (47 voix pour)

DEL21/090 FINANCES - COMPTES DE GESTION DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES VIERZON-SOLOGNE-BERRY, DU BUDGET PRINCIPAL ET DES BUDGETS ANNEXES DU TOURISME ET CONGRES, DES ZONES D'ACTIVITES, DU SPANC ET DE GEMAPI, DRESSES PAR LE TRESORIER DE VIERZON VILLE ET CAMPAGNE POUR L'EXERCICE 2020

Rapporteur : Nicolas SANSU

Le Conseil communautaire, après avoir délibéré, décide :

- d'approuver les comptes de gestion de la Communauté de communes Vierzon-Sologne-Berry, du budget principal et des Budgets annexes du Tourisme et Congrès, des Zones d'Activités, du SPANC et de GEMAPI, dressés par le Trésorier de Vierzon Ville et Campagne pour l'exercice 2020.

Vote

Approuvé à l'unanimité (47 voix pour)

COMPTES ADMINISTRATIFS 2020

Monsieur DUMON, Président, quitte la séance.

La séance est alors présidée par Monsieur Nicolas SANSU, 1^{er} Vice-Président.

DEL21/091 FINANCES - VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES VIERZON-SOLOGNE-BERRY - BUDGET PRINCIPAL – EXERCICE 2020

Rapporteur : Nicolas SANSU

Les résultats de l'exercice 2020 du Budget principal se présentent comme ci-après :

LIBELLES	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	DEPENSES OU DEFICIT	RECETTES OU EXCEDENT	DEPENSES OU DEFICIT	RECETTES OU EXCEDENT	DEPENSES OU DEFICIT	RECETTES OU EXCEDENT
COMPTE ADMINISTRATIF PRINCIPAL						
RESULTATS REPORTEES		772 013,77	1 026 038,87		1 026 038,87	772 013
OPERATIONS DE L'EXERCICE	21 323 171,32	22 241 059,92	5 244 312,19	4 555 397,81	26 567 483,51	26 796 457
TOTAUX	21 323 171,32	23 013 073,69	6 270 351,06	4 555 397,81	27 593 522,38	27 568 471
RESULTATS DE CLOTURE		1 689 902,37	-1 714 953,25		-1 714 953,25	1 689 902
RESTES A REALISER			3 201 678,11	3 727 572,67	3 201 678,11	3 727 572
TOTAUX CUMULES	21 323 171,32	23 013 073,69	9 472 029,17	8 282 970,48	30 795 200,49	31 296 044
RESULTATS DEFINITIFS		1 689 902,37	1 189 058,69			500 843

Il se dégage un excédent de clôture de 500 843,68 €.

Vote

Approuvé à la majorité (39 voix pour) – 5 abstentions

DEL21/091 FINANCES - VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES VIERZON-SOLOGNE-BERRY - BUDGET ANNEXE DES ZONES D'ACTIVITES – EXERCICE 2020

Rapporteur : Nicolas SANSU

Les résultats de l'exercice 2020 du Budget annexe des Zones d'Activités se présentent comme ci-après :

LIBELLES	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	DEPENSES OU DEFICIT	RECETTES OU EXCEDENT	DEPENSES OU DEFICIT	RECETTES OU EXCEDENT	DEPENSES OU DEFICIT	RECETTES OU EXCEDENT

COMPTE ADMINISTRATIF ZONES D'ACTIVITÉS

RESULTATS REPORTEES		35 032,11	726 361,01		726 361,01	35 032,11
OPERATIONS DE L'EXERCICE	516 303,96	759 713,60	1 058 149,96	1 364 419,84	1 574 453,92	2 124 133,44
TOTAUX	516 303,96	794 745,71	1 784 510,97	1 364 419,84	2 300 814,93	2 159 165,55
RESULTATS DE CLOTURE		278 441,75	-420 091,13		-420 091,13	278 441,75
RESTES A REALISER			879 303,48	1 119 178,95	879 303,48	1 119 178,95
TOTAUX CUMULES	516 303,96	794 745,71	2 663 814,45	2 483 598,79	3 180 118,41	3 278 344,50
RESULTATS DEFINITIFS		278 441,75	180 215,66			98 226,09

Le résultat global de clôture est excédentaire de 98 226,09 €.

Vote

Approuvé à la majorité (39 voix pour) – 5 abstentions

DEL21/092 FINANCES - VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES VIERZON-SOLOGNE-BERRY - BUDGET ANNEXE TOURISME ET CONGRES - EXERCICE 2020

Rapporteur : Nicolas SANSU

Les résultats de l'exercice 2020 du Budget Tourisme et Congrès se présentent comme ci-après :

LIBELLES	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	DEPENSES OU DEFICIT	RECETTES OU EXCEDENT	DEPENSES OU DEFICIT	RECETTES OU EXCEDENT	DEPENSES OU DEFICIT	RECETTES OU EXCEDENT

COMPTE ADMINISTRATIF TOURISME ET CONGRES

RESULTATS REPORTEES		33 276,07	82,17		82,17	33 276,07
OPERATIONS DE L'EXERCICE	1 088 571,05	1 160 858,75	242 849,66	218 699,30	1 331 420,71	1 379 558,05
TOTAUX	1 088 571,05	1 194 134,82	242 931,83	218 699,30	1 331 502,88	1 412 834,12
RESULTATS DE CLOTURE		105 563,77	-24 232,53		-24 232,53	105 563,77
RESTES A REALISER			156 644,99	245 528,00	156 644,99	245 528,00
TOTAUX CUMULES	1 088 571,05	1 194 134,82	399 576,82	464 227,30	1 488 147,87	1 658 362,12
RESULTATS DEFINITIFS		105 563,77		64 650,48		170 214,25

Le résultat global de clôture y compris compte tenu des restes à réaliser s'élève à 170 214,25 €.

Vote

Approuvé à la majorité (39 voix pour) – 5 abstentions

DEL21/094 FINANCES - VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES VIERZON-SOLOGNE-BERRY - BUDGET ANNEXE SPANC- EXERCICE 2020

Rapporteur : Nicolas SANSU

Les résultats de l'exercice 2020 du Budget annexe SPANC se présentent comme ci-après :

LIBELLES	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	DEPENSES OU DEFICIT	RECETTES OU EXCEDENT	DEPENSES OU DEFICIT	RECETTES OU EXCEDENT	DEPENSES OU DEFICIT	RECETTES OU EXCEDENT
COMPTE ADMINISTRATIF SPANC						
RESULTATS REPORTES	2 571,92			429,97	2 571,92	429,97
OPERATIONS DE L'EXERCICE	38 809,91	37 172,27	0,00	3 044,98	38 809,91	40 217,25
TOTAUX	41 381,83	37 172,27	0,00	3 474,95	41 381,83	40 647,22
RESULTATS DE CLOTURE	-4 209,56			3 474,95	-4 209,56	3 474,95
RESTES A REALISER					0,00	0,00
TOTAUX CUMULES	41 381,83	37 172,27	0,00	3 474,95	41 381,83	40 647,22
RESULTATS DEFINITIFS	4 209,56			3 474,95	734,61	

Le résultat global de clôture présente un déficit de - 734,61 €.

Vote

Approuvé à la majorité (39 voix pour) – 5 abstentions

DEL21/095 FINANCES - VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES VIERZON-SOLOGNE-BERRY - BUDGET ANNEXE GEMAPI - EXERCICE 2020

Rapporteur : Nicolas SANSU

Les résultats de l'exercice 2020 du Budget annexe GEMAPI se présentent comme ci-après :

LIBELLES	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	DEPENSES OU DEFICIT	RECETTES OU EXCEDENT	DEPENSES OU DEFICIT	RECETTES OU EXCEDENT	DEPENSES OU DEFICIT	RECETTES OU EXCEDENT
COMPTE ADMINISTRATIF GEMAPI						
RESULTATS REPORTES		134 460,12			0,00	134 460,12
OPERATIONS DE L'EXERCICE	162 200,50	160 612,00	20 000,00		182 200,50	160 612,00
TOTAUX	162 200,50	295 072,12	20 000,00	0,00	182 200,50	295 072,12
RESULTATS DE CLOTURE		132 871,62	-20 000,00		-20 000,00	132 871,62
RESTES A REALISER			22 000,00		22 000,00	0,00
TOTAUX CUMULES	162 200,50	295 072,12	42 000,00	0,00	204 200,50	295 072,12
RESULTATS DEFINITIFS		132 871,62	42 000,00			90 871,62

Le résultat global de clôture s'élève à 90 871,62 €.

Vote

Approuvé à la majorité (39 voix pour) – 5 abstentions

Les comptes administratifs étant votés, Monsieur DUMON, reprend la présidence de la séance.

DEL21/096 FINANCES - AFFECTATION DES RESULTATS DE L'EXERCICE 2020 DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES VIERZON-SOLOGNE-BERRY BUDGET PRINCIPAL

Rapporteur : Nicolas SANSU

Le Conseil communautaire, après avoir délibéré, décide :

- d'approuver l'affectation des résultats 2020 du budget principal de la Communauté de communes Vierzon-Sologne-Berry.

Vote :

Approuvé à l'unanimité (47 voix pour)

DEL21/097 FINANCES - AFFECTATION DES RESULTATS DE L'EXERCICE 2019 DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES VIERZON-SOLOGNE-BERRY BUDGET ANNEXE DES ZONES D'ACTIVITES

Rapporteur : Nicolas SANSU

Le Conseil communautaire, après avoir délibéré, décide :

- d'approuver l'affectation des résultats 2020 du Budget annexe des Zones d'Activités de la Communauté de communes Vierzon-Sologne-Berry.

Vote :

Approuvé à l'unanimité (47 voix pour)

DEL21/098 FINANCES - AFFECTATION DES RESULTATS DE L'EXERCICE 2020 DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES VIERZON-SOLOGNE-BERRY BUDGET ANNEXE TOURISME ET CONGRES

Rapporteur : Nicolas SANSU

Le Conseil communautaire, après avoir délibéré, décide :

- d'approuver l'affectation des résultats 2020 du Budget annexe Tourisme et Congrès de la Communauté de communes Vierzon-Sologne-Berry.

Vote :

Approuvé à l'unanimité (47 voix pour)

DEL21/099 FINANCES - AFFECTATION DES RESULTATS DE L'EXERCICE 2020 DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES VIERZON-SOLOGNE-BERRY - BUDGET ANNEXE DU SPANC

Rapporteur : Nicolas SANSU

Le Conseil communautaire, après avoir délibéré, décide :

- d'approuver l'affectation des résultats 2020 du Budget annexe du SPANC de la Communauté de communes Vierzon-Sologne-Berry.

Vote :

Approuvé à l'unanimité (47 voix pour)

DEL21/100 FINANCES - AFFECTATION DES RESULTATS DE L'EXERCICE 2020 DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES VIERZON-SOLOGNE-BERRY – BUDGET ANNEXE GEMAPI

Le Conseil communautaire, après avoir délibéré, décide :

Rapporteur : Nicolas SANSU

- d'approuver l'affectation des résultats 2020 du Budget annexe du GEMAPI de la Communauté de communes Vierzon- Sologne-Berry.

Vote :

Approuvé à l'unanimité (47 voix pour)

DEL21/101 BUDGET PRINCIPAL DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES VIERZON-SOLOGNE-BERRY – DECISION MODIFICATIVE N° 1 – EXERCICE 2021

Rapporteur : Nicolas SANSU

Considérant que le projet de décision modificative s'élève globalement à **5 723 888,28 €** et qu'il s'équilibre par section comme suit :

- investissement	5 160 631,36€
-fonctionnement	563 256,92€

Le Conseil communautaire, après avoir délibéré, décide :

- d'approuver et de voter la décision modificative n°1 de l'exercice 2021 du Budget Principal de la Communauté de communes Vierzon-Sologne-Berry.

Vote :

Approuvé à l'unanimité (47 voix pour)

DEL21/102 BUDGET ANNEXE ZONES D'ACTIVITES – COMMUNAUTE DE COMMUNES VIERZON-SOLOGNE-BERRY DECISION MODIFICATIVE N° 1 – EXERCICE 2021

Rapporteur : Nicolas SANSU

Considérant que le projet de décision modificative s'élève globalement à **1 422 295,61 €** et qu'il s'équilibre par section comme suit :

- Investissement :	1 319 726,35 €
- Fonctionnement :	102 569,26 €

Le Conseil communautaire, après avoir délibéré, décide :

- d'approuver et de voter la décision modificative n°1 du Budget Annexe Zones d'Activités 2021 de la Communauté de communes Vierzon-Sologne-Berry.

Vote :

Approuvé à l'unanimité (47 voix pour)

DEL21/103 BUDGET ANNEXE TOURISME ET CONGRES DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES VIERZON-SOLOGNE-BERRY – DECISION MODIFICATIVE N° 1 – EXERCICE 2021

Rapporteur : Nicolas SANSU

Considérant que le projet de décision modificative s'élève globalement à **484 647,20 €** et qu'il s'équilibre par section comme suit :

- Investissement :	293 528,00 €
- Fonctionnement	191 119,20 €

Le Conseil communautaire, après avoir délibéré, décide :

- d'approuver et de voter la décision modificative n°1 de exercice 2021 du Budget Annexe Tourisme et Congrès de la Communauté de communes Vierzon-Sologne-Berry.

Vote :

Approuvé à l'unanimité (47 voix pour)

DEL21/104 BUDGET ANNEXE SPANC DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES VIERZON-SOLOGNE-BERRY DECISION MODIFICATIVE N° 1 – EXERCICE 2021

Rapporteur : Nicolas SANSU

Considérant que le projet de décision modificative s'élève globalement à **15 000,00 €** et qu'il s'équilibre par section comme suit :

- Investissement :	0,00 €
- Fonctionnement	15 000,00 €

Le Conseil communautaire, après avoir délibéré, décide :

- d'approuver et de voter la décision modificative n°1 exercice 2021 du Budget Annexe SPANC de la Communauté de Communes Vierzon Sologne Berry.

Vote :

Approuvé à l'unanimité (47 voix pour)

**DEL21/105 BUDGET ANNEXE GEMAPI DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES VIERZON-SOLOGNE-BERRY
DECISION MODIFICATIVE N° 1 – EXERCICE 2021**

Rapporteur : Nicolas SANSU

Considérant que le projet de décision modificative s'élève globalement à **154 871,62 €** et qu'il s'équilibre par section comme suit :

- Investissement :	64 000,00 €
- Fonctionnement	90 871,62 €

Le Conseil communautaire, après avoir délibéré, décide :

- d'approuver et de voter la décision modificative n°1 exercice 2021 du Budget Annexe GEMAPI de la Communauté de communes Vierzon-Sologne-Berry.

Vote :

Approuvé à l'unanimité (47 voix pour)

**DEL21/106 APPROBATION DES ACQUISITIONS, CESSIONS ET RETRAITS DE CESSIONS IMMOBILIERES POUR
L'ANNEE 2020**

Rapporteur : Nicolas SANSU

Le Conseil communautaire, après avoir délibéré, décide :

- d'approuver le bilan 2020 des acquisitions, cessions et retraits de cessions immobilières de la Communauté de communes figurant en annexe à la présente délibération.

Vote :

Approuvé à l'unanimité (47 voix pour)

**DEL21/107 SEM-VIE – CAPITAL SOCIAL – RENONCIATION PARTIELLE AU DROIT PREFERENTIEL–
MODIFICATION DE LA DELIBERATION N° DEL20/276 DU 10 DECEMBRE 2020**

Le Président,

Le Conseil communautaire, après avoir délibéré, décide :

- d'approuver la diminution de la participation de la Communauté de communes Vierzon-Sologne-Berry,
- d'approuver la participation de la Communauté de communes Vierzon-Sologne à hauteur de 279 414,65 €, soit 4 835 actions à 57,79 € (18,51 valeur nominal et 39.28 € de prime d'émission),
- de renoncer partiellement au droit préférentiel dans la souscription des 7009 actions ordinaires nouvelles sur les 13 129 actions ordinaires nouvelles à émettre dans le cadre de l'augmentation de capital décidée par l'assemblée générale extraordinaire de la société SEM-VIE à hauteur de 2174 actions ordinaires nouvelles au profit de :

- **La Banque des Territoires, La Banque des Territoires**, 2 avenue de Paris 45056 Orléans à raison à raison de 7 010 actions ordinaires nouvelles à un prix de souscription de 57,59 € chacune, prime comprise.
- d'autoriser le Président ou le Vice-Président en charge de l'Economie à signer tout acte utile et notamment les statuts,
- d'habiliter le Président ou le Vice-Président en charge de l'Economie à effectuer toutes les démarches et à signer tous documents nécessaires à la mise en œuvre de cette décision,
- d'inscrire les participations définies ci-dessus aux budgets.

Vote :

Approuvé : à la majorité :

- 36 voix pour
- 6 non participations au vote : (N. SANSU, J. GAUCHER, B. RENE, JM DUGUET, P. BULTEAU, L. GRENIER-RIGNOUX)
- 5 voix contre

DEL21/108 COMMUNICATION - 108^{EME} TOUR DE FRANCE 2021 – ANIMATIONS – DEMANDE DE FONDS DE CONCOURS DE LA COMMUNE DE FOËCY A LA COMMUNAUTE DE COMMUNES VIERZON-SOLOGNE-BERRY

Délibération retirée

DEL21/109 BIENNALE D'ARCHITECTURE 2022 – CONVENTION DE PARTENARIAT AVEC LE FONDS REGIONAL D'ART CONTEMPORAIN CENTRE VAL DE LOIRE

Rapporteur : Nicolas SANSU

Le Conseil communautaire, après avoir délibéré, décide :

- d'approuver les termes de la convention de partenariat entre la Communauté de communes Vierzon-Sologne-Berry et le Fonds régional d'art contemporain et la Région Centre-Val de Loire,
- d'autoriser le Président à signer ladite convention,
- d'apporter une participation financière à hauteur de 30 000 euros sur trois exercices (2021, 2022 et 2023),
- d'inscrire la dépense aux budgets.

Vote :

Approuvé à l'unanimité (47 voix pour)

DEL21/110 URBANISME – INSTAURATION DU DROIT DE PREEMPTION URBAIN – COMMUNE DE NOHANT-EN-GRAÇAY

Rapporteur : Nicolas SANSU

Le Conseil communautaire, après avoir délibéré, décide :

- d'instituer un droit de préemption urbain sur les secteurs suivants de la carte communale de la commune de Nohant-en-Graçay :
 - Sur toutes les zones U : zone constructible.

Vote :

Approuvé à l'unanimité (47 voix pour)

DEL21/111 TOURISME ET CONGRES – OFFICE DE TOURISME DE VIERZON – DEMANDE DE CLASSEMENT EN CATEGORIE II DE L'OFFICE DE TOURISME DE VIERZON AUPRES DE L'ETAT

Rapporteur : Jacques TORU

Le Conseil communautaire, après avoir délibéré, décide :

- d'approuver le dossier de demande de classement en catégorie II présenté par l'Office de Tourisme et tel qu'annexé à la présente délibération,
- de solliciter les services de l'Etat pour une demande de classement de l'Office de Tourisme de Vierzon en catégorie II,
- d'autoriser le Président ou le Vice-Président en charge du Tourisme, Congrès et Canal de Berry à vélos à signer tous les documents afférents à cette demande.

Vote :

Approuvé à l'unanimité (47 voix pour)

DEL21/112 OFFICE DE TOURISME DE VIERZON – TAXE DE SEJOUR AU REEL –TARIFS ET MODALITES APPLICABLES SUR LES COMMUNES DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES VIERZON-SOLOGNE-BERRY MISE EN APPLICATION AU 1^{ER} JANVIER 2022

Rapporteur : Jacques TORU

Le Conseil communautaire, après avoir délibéré, décide :

- d'approuver l'ensemble des tarifs et modalités de la taxe de séjour sur le territoire communautaire de la Communauté de communes Vierzon-Sologne-Berry à compter du 1er janvier 2022,
- d'inscrire la recette au budget.

Vote :

Approuvé à l'unanimité (47 voix pour)

DEL21/113 OFFICE DE TOURISME DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES VIERZON-SOLOGNE-BERRY - ABROGATION DES DELIBERATIONS DEL 20/241 DU 30/09/2020 ET DEL 21/021 DU 10/02/2021 - LOCATIONS ET PRESTATIONS DU GITE DE LA FEUILLARDERIE A VOUZERON - REDEVANCES APPLICABLES A COMPTER DU 1^{ER} JUILLET 2021 -

Rapporteur : Jacques TORU

Le Conseil communautaire, après avoir délibéré, décide :

- d'abroger les délibérations n° DEL 20/241 du 30 septembre 2020 et n° DEL 21/021 du 10 février 2021,
- d'approuver et d'appliquer l'ensemble des redevances présentées ci-dessous, à compter du 1^{er} juillet 2021,

Gîte La Feuillarderie	TARIFS NETS DE TVA
Tarifs pour public individuel	
Gîte complet - 1ère nuit	1 100,00 €
Gîte complet - 2ème nuit	900,00 €
Demi-gîte - 1ère nuit	700,00 €
Demi-gîte - 2ème nuit	600,00 €
Tarif individuel, stagiaire et saisonnier CDC VSB (par personne/jour)	25,00 €
Tarif pour public groupe	
Groupe personnes handicapées (par personne/jour)	25,00 €
Groupe enfants (par personne/jour)	25,00 €
Accompagnateur des séjours enfants (par personne/jour)	25,00 €
Groupe étudiants (par personne/jour)	25,00 €
Salle de restauration seule - demi journée (ménage inclus)	250,00 €
Salle de restauration seule - journée (ménage inclus)	400,00 €
Forfait ménage gîte (optionnel)	90,00 €
Caution location gîte et salle	1 000,00 €
Caution location salle seule	500,00 €
Animaux admis	5,00 €
Perte et détérioration de matériels (tarifs à l'unité)	
Matériel électroménager/multimédia	100,00 €
Siège WC	30,00 €
Clé	10,00 €
Verre	1,00 €
Table	150,00 €
Chaise	30,00 €
Assiette	3,00 €
Cruche	6,00 €
Bol	2,00 €
Tasse à café	1,00 €

Saladier	6,00 €
<i>En cas d'autres dégâts matériels non listés, le remboursement demandé suivra le devis ou la facture engendrée par la réparation ou l'achat</i>	

- d'inscrire les recettes au budget annexe Tourisme et Congrès.

Vote :

Approuvé à l'unanimité (47 voix pour)

DEL21/114 OFFICE DE TOURISME DE VIERZON – AIRE DE CAMPING-CAR A VIERZON – REDEVANCE APPLICABLE A COMPTER DU 25 JUIN 2021

Rapporteur : Jacques TORU

Le Conseil communautaire, après avoir délibéré, décide :

- de fixer le montant des redevances pour l'eau et l'électricité consommées à l'aire de camping-car à Vierzon comme suit :
 - redevance pour 100 litres d'eau : 2,00 €
 - redevance pour 2 heures d'électricité : 2,00 €
- d'appliquer la mise en place de ces redevances à compter du 25 juin 2021,
- d'inscrire la recette au budget.

Vote :

Approuvé à l'unanimité (47 voix pour)

DEL21/115 TOURISME ET CONGRES - CENTRE D'HEBERGEMENT DES GRANDS MOULINS A GRAÇAY (18310) – LIGUE DE L'ENSEIGNEMENT DU CHER (FEDERATION DES ŒUVRES LAÏQUES) - AVENANT N°3 A LA CONVENTION D'OCCUPATION PRECAIRE

Rapporteur : Jacques TORU

Le Conseil communautaire, après avoir délibéré, décide :

- d'approuver les termes de l'avenant n°3 entre la Communauté de communes Vierzon-Sologne-Berry et l'Association Ligue de l'enseignement du Cher (F.O.L), ayant son siège social sis 5 rue Samson à Bourges (18000), pour la mise à disposition du Centre d'hébergement des Grands Moulins sis 5 rue Jean Jaurès à Graçay (18310), prenant effet au 1^{er} mai 2021, et ayant pour terme le 30 avril 2024, moyennant une redevance annuelle de 17 310,62 euros (dix-sept mille trois cent dix euros et soixante-deux centimes), payable sur l'année civile, par trimestre et à terme échu,
- d'autoriser le Président ou le Vice-Président en charge du Tourisme et Congrès et du Canal de Berry à Vélo à signer ledit avenant, ainsi que tous les actes afférents à la convention s'y rattachant,
- d'inscrire la recette correspondante au budget principal de l'exercice.

Vote :

Approuvé à l'unanimité (47 voix pour)

DEL21/116 PERSONNEL – CREATION D’UN EMPLOI NON PERMANENT SUITE A UN ACCROISSEMENT SAISONNIER D’ACTIVITE SUR LE SITE DE LA MAISON DE L’EAU

Rapporteur : Laure GRENIER-RIGNOUX

Le Conseil communautaire, après avoir délibéré, décide :

- d'approuver la création de l'emploi saisonnier précité, à temps complet, sur le grade d'adjoint d'animation territorial échelle C1 (Indice Brut : 354 – Indice Majoré : 332),
- d'autoriser le Président ou la Vice-Présidente en charge du personnel et de la communication, à signer tous les documents s'y afférant,
- d'inscrire les dépenses correspondantes au budget.

Vote :

Approuvé à l'unanimité (47 voix pour)

DEL21/117 PERSONNEL – MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS – CREATION D’UN EMPLOI PERMANENT A TEMPS COMPLET EMPORTANT SUPPRESSION DE CET EMPLOI A TEMPS NON COMPLET

Rapporteur : Laure GRENIER-RIGNOUX

Le Conseil communautaire, après avoir délibéré, décide :

- de supprimer à compter du 1^{er} août 2021, un emploi permanent d'Adjoint Administratif Territorial à temps non complet (30/35^{ème}),
- de créer à compter de cette même date, un emploi permanent d'Adjoint Administratif Territorial à temps complet, soit 35 heures hebdomadaires,
- d'autoriser le Président ou la Vice-Président en charge du personnel et de la communication à signer tous les documents afférents,
- d'inscrire les dépenses au budget.

Vote :

Approuvé à l'unanimité (47 voix pour)

DEL21/118 VOIRIE - TRAVAUX DE VOIRIE RURALE 2021 – DEMANDE DE FONDS DE CONCOURS DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES VIERZON-SOLOGNE-BERRY A LA COMMUNE DE DAMPIERRE-EN-GRAÇAY

Rapporteur : Jean-Marc DUGUET

Le Conseil communautaire, après avoir délibéré, décide :

- d'approuver le plan de financement défini ci-dessus concernant les travaux de voirie qui seront effectués sur la Commune de Dampierre-en-Graçay,
- de solliciter la Commune de Dampierre-en-Graçay pour l'attribution d'un fonds de concours au bénéfice de la Communauté de communes Vierzon-Sologne-Berry à hauteur de 3 296,97 € HT (3 956,36 € TTC), soit 20% du montant total des travaux,

- d'inscrire la dépense et la recette au budget

Vote :

Approuvé à l'unanimité (47 voix pour)

DEL21/119 VOIRIE - TRAVAUX DE VOIRIE RURALE 2021 – DEMANDE DE FONDS DE CONCOURS DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES VIERZON-SOLOGNE-BERRY A LA COMMUNE DE FOËCY

Rapporteur : Jean-Marc DUGUET

Le Conseil communautaire, après avoir délibéré, décide :

- d'approuver le plan de financement défini ci-dessous concernant les travaux de voirie qui seront effectués sur la commune de Foëcy,
 - o Montant des travaux : 34 248,72 € HT soit 41 098,46 € TTC
 - o Fonds de concours de Foëcy 6 849,74 € HT soit 8 219,69 € TTC
 - o Part Communauté de Communes 27 398,98 € HT soit 32 878,77 € TTC
- de solliciter la Commune de Foëcy pour l'attribution d'un fonds de concours au bénéfice de la Communauté de communes Vierzon-Sologne-Berry à hauteur de 6 849,74 € HT (8 219,69 € TTC), soit 20% du montant total des travaux,
- d'inscrire la dépense et la recette au budget.

Vote :

Approuvé à l'unanimité (47 voix pour)

DEL21/120 VOIRIE - TRAVAUX DE VOIRIE RURALE 2021 – DEMANDE DE FONDS DE CONCOURS DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES VIERZON-SOLOGNE-BERRY A LA COMMUNE DE GRAÇAY

Rapporteur : Jean-Marc DUGUET

Le Conseil communautaire, après avoir délibéré, décide :

- d'approuver le plan de financement défini ci-dessous concernant les travaux de voirie qui seront effectués sur la Commune de Graçay
 - o Montant des travaux : 10 746,93 € HT soit 12 896,32 € TTC
 - o Fonds de concours de Graçay 2 149,39 € HT soit 2 579,27 € TTC
 - o Part Communauté de communes 8 597,54 € HT soit 10 317,05 € TTC
- de solliciter la Commune de Graçay pour l'attribution d'un fonds de concours au bénéfice de la Communauté de communes Vierzon-Sologne-Berry à hauteur de 2 149,39 € HT (2 579,27 € TTC), soit 20% du montant total des travaux,
- d'inscrire la dépense et la recette au budget.

Vote :

Approuvé à l'unanimité (47 voix pour)

DEL21/121 VOIRIE - TRAVAUX DE VOIRIE RURALE 2021 – DEMANDE DE FONDS DE CONCOURS DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES VIERZON-SOLOGNE-BERRY A LA COMMUNE DE GENOUILLY

Rapporteur : Jean-Marc DUGUET

Le Conseil communautaire, après avoir délibéré, décide :

- d'approuver le plan de financement défini ci-dessous concernant les travaux de voirie qui seront effectués sur la Commune de Genouilly
 - o Montant des travaux :
 - Allée du Souvenir Français 6 645,11 € HT soit 7 974,13 € TTC
 - rue Froide 16 959,75 € HT soit 20 351,70 € TTC
 - TOTAL 23 604,86 € HT soit 28 325,83 € TTC
 - o Fonds de concours de Genouilly 4 720,97 € HT soit 5 665,16 € TTC
 - o Part Communauté de communes 18 883,89 € HT soit 22 660,67 € TTC
- de solliciter la Commune de Genouilly pour l'attribution d'un fonds de concours au bénéfice de la Communauté de communes Vierzon-Sologne-Berry à hauteur de 4 720,97 € HT (5 665,16 € TTC), soit 20% du montant total des travaux,
- d'inscrire la dépense et la recette au budget.

Vote :

Approuvé à l'unanimité (47 voix pour)

DEL21/122 VOIRIE - TRAVAUX DE VOIRIE RURALE 2021 – DEMANDE DE FONDS DE CONCOURS DE LA LA COMMUNAUTE DE COMMUNES VIERZON-SOLOGNE-BERRY A LA COMMUNE DE MASSAY

Rapporteur : Jean-Marc DUGUET

Le Conseil communautaire, après avoir délibéré, décide :

- d'approuver le plan de financement défini ci-dessous concernant les travaux de voirie qui seront effectués sur la commune de Massay,
 - o Montant des travaux 31 777,69 € HT soit 38 133,23 € TTC
 - o Fonds de concours de Massay 6 355,54 € HT soit 7 626,65 € TTC
 - o Part Communauté de Communes 25 422,15 € HT soit 30 506,58 € TTC
- de solliciter la Commune de Massay pour l'attribution d'un fonds de concours au bénéfice de la Communauté de communes Vierzon-Sologne-Berry à hauteur de 6 355,54 € HT (7 626,65 € TTC), soit 20% du montant total des travaux,
- d'inscrire la dépense et la recette au budget.

Vote :

Approuvé à l'unanimité (47 voix pour)

DEL21/123 VOIRIE - TRAVAUX DE VOIRIE RURALE 2021 – DEMANDE DE FONDS DE CONCOURS DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES VIERZON-SOLOGNE-BERRY A LA COMMUNE DE MERY-SUR-CHER

Rapporteur : Jean-Marc DUGUET

Le Conseil communautaire, après avoir délibéré, décide :

- d'approuver le plan de financement défini ci-dessous concernant les travaux de voirie qui seront effectués sur la commune de Méry-sur-Cher,
 - o Montant des travaux : 31 165,38 € HT soit 37 398,46 € TTC
 - o Fonds de concours de Méry-sur-Cher 6 233,08 € HT soit 7 479,70 € TTC
 - o Part Communauté de communes 24 932,30 € HT soit 29 918,76 € TTC
- de solliciter la Commune de Méry-sur-Cher pour l'attribution d'un fonds de concours au bénéfice de la Communauté de communes Vierzon-Sologne-Berry à hauteur de 6 233,08 € HT (7 479,70 € TTC), soit 20% du montant total des travaux,
- d'inscrire la dépense et la recette au budget.

Vote :

Approuvé à l'unanimité (47 voix pour)

DEL21/124 VOIRIE - TRAVAUX DE VOIRIE RURALE 2021 – DEMANDE DE FONDS DE CONCOURS DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES VIERZON-SOLOGNE-BERRY A LA COMMUNE DE NEUVY-SUR-BARANGEON

Rapporteur : Jean-Marc DUGUET

Le Conseil communautaire, après avoir délibéré, décide :

- d'approuver le plan de financement défini ci-dessous concernant les travaux de voirie qui seront effectués sur la Commune de Neuvy-sur-Barangeon,
 - o Montant des travaux 12 548,29 € HT soit 15 057,95 € TTC
 - o Fonds de concours de Neuvy-sur-Barangeon 2 509,66 € HT soit 3 011,59 € TTC
 - o Part Communauté de communes 10 038,63 € HT soit 12 046,36 € TTC
- de solliciter la Commune de Neuvy-sur-Barangeon pour l'attribution d'un fonds de concours au bénéfice de la Communauté de communes Vierzon-Sologne-Berry à hauteur de 2 509,66 € HT (3 011,59 € TTC), soit 20% du montant total des travaux,
- d'inscrire la dépense et la recette au budget.

Vote :

Approuvé à l'unanimité (47 voix pour)

DEL21/125 VOIRIE - TRAVAUX DE VOIRIE RURALE 2021 – DEMANDE DE FONDS DE CONCOURS DE LA LA COMMUNAUTE DE COMMUNES VIERZON-SOLOGNE-BERRY A LA COMMUNE DE NOHANT-EN-GRACAY

Rapporteur : Jean-Marc DUGUET

Le Conseil communautaire, après avoir délibéré, décide :

- d'approuver le plan de financement défini ci-dessous concernant les travaux de voirie qui seront effectués sur la Commune de Nohant-en-Graçay,
 - o Montant des travaux : 6 488,91 € HT soit 7 786,69 € TTC
 - o Fonds de concours de Nohant-en-Graçay 1 297,78 € HT soit 1 557,34 € TTC
 - o Part Communauté de communes 5 191,13 € HT soit 6 229,35 € TTC

- de solliciter la Commune de Nohant-en-Graçay pour l'attribution d'un fonds de concours au bénéfice de la Communauté de communes Vierzon-Sologne-Berry à hauteur de 1 297,78 € HT (1 557,34 € TTC), soit 20% du montant total des travaux,
- d'inscrire la dépense et la recette au budget.

Vote :

Approuvé à l'unanimité (47 voix pour)

DEL21/126 VOIRIE - TRAVAUX DE VOIRIE RURALE 2021 – DEMANDE DE FONDS DE CONCOURS DE LA LA COMMUNAUTE DE COMMUNES VIERZON-SOLOGNE-BERRY A LA COMMUNE DE SAINT-LAURENT

Rapporteur : Jean-Marc DUGUET

Le Conseil communautaire, après avoir délibéré, décide :

- d'approuver le plan de financement défini ci-dessous concernant les travaux de voirie qui seront effectués sur la commune de Saint-Laurent,
 - o Montant des travaux 37 938,71 € HT soit 45 526,45 € TTC
 - o Fonds de concours de Saint-Laurent 7 587,74 € HT soit 9 105,29 € TTC
 - o Part Communauté de communes 30 350,97 € HT soit 36 421,16 € TTC
- de solliciter la Commune de Saint-Laurent pour l'attribution d'un fonds de concours au bénéfice de la Communauté de communes Vierzon-Sologne-Berry à hauteur de 7 587,74 € HT (9 105,29 € TTC), soit 20% du montant total des travaux,
- d'inscrire la dépense et la recette au budget.

Vote :

Approuvé à l'unanimité (47 voix pour)

DEL21/127 VOIRIE - TRAVAUX DE VOIRIE RURALE 2021 – DEMANDE DE FONDS DE CONCOURS DE A LA COMMUNAUTE DE COMMUNES VIERZON-SOLOGNE-BERRY A LA COMMUNE DE SAINT-GEORGES-SUR-LA-PREE

Rapporteur : Jean-Marc DUGUET

Le Conseil communautaire, après avoir délibéré, décide :

- d'approuver le plan de financement défini ci-dessous concernant les travaux de voirie qui seront effectués sur la commune de Saint-Georges-sur-la-Prée,
 - o Montant des travaux : 10 838,31 € HT soit 13 005,97 € TTC
 - o Fonds de concours de Saint-Georges-sur-la-Prée 2 167,66 € HT soit 2 601,19 € TTC
 - o Part Communauté de communes 8 670,65 € HT soit 10 404,78 € TTC
- de solliciter la Commune de Saint-Georges-sur-la-Prée pour l'attribution d'un fonds de concours au bénéfice de la Communauté de communes Vierzon-Sologne-Berry à hauteur de 2 167,66 € HT (2 601,19 € TTC), soit 20% du montant total des travaux,
- d'inscrire la dépense et la recette au budget.

Vote :

Approuvé à l'unanimité (47 voix pour)

DEL21/128 VOIRIE - TRAVAUX DE VOIRIE RURALE 2021 – DEMANDE DE FONDS DE CONCOURS DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES VIERZON-SOLOGNE-BERRY A LA COMMUNE DE SAINT-HILAIRE-DE-COURT

Rapporteur : Jean-Marc DUGUET

Le Conseil communautaire, après avoir délibéré, décide :

- d'approuver le plan de financement défini ci-dessous concernant les travaux de voirie qui seront effectués sur la commune de Saint-Hilaire-de-Court,
 - o Montant des travaux : 6 877,60 € HT soit 8 253,12 € TTC
 - o Fonds de concours de Saint-Hilaire-de-Court 1 375,52 € HT soit 1 650,62 € TTC
 - o Part Communauté de communes 5 502,08 € HT soit 6 602,50 € TTC
- de solliciter la Commune de Saint-Hilaire-de-Court pour l'attribution d'un fonds de concours au bénéfice de la Communauté de communes Vierzon-Sologne-Berry à hauteur de 1 375,52 € HT soit 1 650,62 € TTC), soit 20% du montant total des travaux,
- d'inscrire la dépense et la recette au budget.

Vote :

Approuvé à l'unanimité (47 voix pour)

DEL21/129 VOIRIE - TRAVAUX DE VOIRIE RURALE 2021 – DEMANDE DE FONDS DE CONCOURS DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES VIERZON-SOLOGNE-BERRY A LA COMMUNE DE SAINT-OUTRILLE

Rapporteur : Jean-Marc DUGUET

Le Conseil communautaire, après avoir délibéré, décide :

- d'approuver le plan de financement défini ci-dessous concernant les travaux de voirie qui seront effectués sur la commune de Saint-Outrille,
 - o Montant des travaux : 13 227,88 € HT soit 15 873,46 € TTC
 - o Fonds de concours de Saint-Outrille 2 645,58 € HT soit 3 174,70 € TTC
 - o Part Communauté de communes 10 582,30 € HT soit 12 698,76 € TTC
- de solliciter la Commune de Saint-Outrille pour l'attribution d'un fonds de concours au bénéfice de la Communauté de communes Vierzon-Sologne-Berry à hauteur de 2 645,58 € HT (3 174,70 € TTC), soit 20% du montant total des travaux,
- d'inscrire la dépense et la recette au budget.

Vote :

Approuvé à l'unanimité (47 voix pour)

DEL21/130 VOIRIE - TRAVAUX DE VOIRIE RURALE 2021 – DEMANDE DE FONDS DE CONCOURS DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES VIERZON-SOLOGNE-BERRY A LA COMMUNE DE THENIOUX

Rapporteur : Jean-Marc DUGUET

Le Conseil communautaire, après avoir délibéré, décide :

- d'approuver le plan de financement défini ci-dessous concernant les travaux de voirie qui seront effectués sur la commune de Thénioux,
 - o Montant des travaux : 10 641,98 € HT soit 12 770,38 € TTC
 - o Fonds de concours de Thénioux 2 128,40 € HT soit 2 554,08 € TTC
 - o Part Communauté de communes 8 513,58 € HT soit 10 216,30 € TTC
- de solliciter la Commune de Thénioux pour l'attribution d'un fonds de concours au bénéfice de la Communauté de communes Vierzon-Sologne-Berry à hauteur de 2 128,40 € HT (2 554,08 € TTC), soit 20% du montant total des travaux,
- d'inscrire la dépense et la recette au budget.

Vote :

Approuvé à l'unanimité (47 voix pour)

DEL21/131 VOIRIE - TRAVAUX DE VOIRIE RURALE 2021 – DEMANDE DE FONDS DE CONCOURS DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES VIERZON-SOLOGNE-BERRY A LA COMMUNE DE VIGNOUX-SUR-BARANGEON

Rapporteur : Jean-Marc DUGUET

Le Conseil communautaire, après avoir délibéré, décide :

- d'approuver le plan de financement défini ci-dessous concernant les travaux de voirie qui seront effectués sur la Commune de Vignoux-sur-Barangeon,
 - o Montant des travaux : 11 984,73 € HT soit 14 381,68 € TTC
 - o Fonds de concours de Vignoux-sur-Barangeon 2 396,95 € HT soit 2 876,34 € TTC
 - o Part Communauté de communes 9 587,78 € HT soit 11 505,34 € TTC
- de solliciter la Commune de Vignoux-sur-Barangeon pour l'attribution d'un fonds de concours au bénéfice de la Communauté de communes Vierzon-Sologne-Berry à hauteur de 2 396,95 € HT (2 876,34 € TTC), soit 20% du montant total des travaux,
- d'inscrire la dépense et la recette au budget.

Vote :

Approuvé à l'unanimité (47 voix pour)

DEL21/132 VOIRIE - TRAVAUX DE VOIRIE RURALE 2021 – DEMANDE DE FONDS DE CONCOURS DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES VIERZON-SOLOGNE-BERRY A LA COMMUNE DE VOUZERON

Rapporteur : Jean-Marc DUGUET

Le Conseil communautaire, après avoir délibéré, décide :

- d'approuver le plan de financement défini ci-dessous concernant les travaux de voirie qui seront effectués sur la commune de Vouzeron,
 - o Montant des travaux 43 429,39 € HT soit 52 115,27 € TTC
 - o Fonds de concours de Vouzeron 8 685,88 € HT soit 10 423,06 € TTC
 - o Part Communauté de communes 34 743,51 € HT soit 41 692,21 € TTC

- de solliciter la Commune de Vouzeron pour l'attribution d'un fonds de concours au bénéfice de la Communauté de communes Vierzon-Sologne-Berry à hauteur de 8 685,88 € HT (10 423,06 € TTC), soit 20% du montant total des travaux,
- d'inscrire la dépense et la recette au budget.

Vote :

Approuvé à l'unanimité (47 voix pour)

DEL21/133 PLAN CLIMAT AIR ENERGIE TERRITORIAL DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES VIERZON-SOLOGNE-BERRY : ACTUALISATION DU PERIMETRE D'ELABORATION DU PCAET

Rapporteur : Djamila KAOUES

Le Conseil communautaire, après avoir délibéré, décide :

- de fixer le périmètre d'élaboration du Plan Climat Air Energie Territorial à l'ensemble du territoire communautaire actuel de la Communauté de communes Vierzon- Sologne-Berry correspondant à ses 16 communes membres,
- d'autoriser le Président ou la Vice-Présidente en charge du PCAET, DDMARCHE, à signer tout acte relatif à la fixation de ce nouveau périmètre,
- d'inscrire les crédits nécessaires aux dépenses afférentes à l'élaboration du PCAET.

Vote :

Approuvé à l'unanimité (47 voix pour)

DEL21/134 GEMAPI – AVIS SUR LE PROJET DE PLAN DE PREVENTION DES RISQUES D'INONDATION SUR LE CHER RURAL REVISE

Rapporteur : Michel ARCHAMBAULT

Le Conseil communautaire, après avoir délibéré, décide :

- de donner un avis favorable à la révision du plan de prévention des risques d'inondations du Cher rural dans le département du Cher.

Vote :

Approuvé à l'unanimité (47 voix pour)

DEL21/135 GEMAPI – ETABLISSEMENT PUBLIC LOIRE – AVIS SUR L'ADHESION DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES CHINON VIENNE ET LOIRE A L'ETABLISSEMENT PUBLIC LOIRE

Rapporteur : Michel ARCHAMBAULT

Le Conseil communautaire, après avoir délibéré, décide :

- d'émettre un avis favorable à propos de l'adhésion de la Communauté de communes Chinon Vienne et Loire à l'Etablissement Public Loire.

Vote :

Approuvé à l'unanimité (47 voix pour)

DEL21/136 GEMAPI – ETABLISSEMENT PUBLIC LOIRE – AVIS SUR L'ADHESION DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES BAUGEOIS VALLEE A L'ETABLISSEMENT PUBLIC LOIRE

Rapporteur : Michel ARCHAMBAULT

Le Conseil communautaire, après avoir délibéré, décide :

- d'émettre un avis favorable pour l'adhésion de la Communauté de communes Baugeois Vallée auprès de l'Etablissement Public Loire.

Vote :

Approuvé à l'unanimité (47 voix pour)

DEL21/137 GEMAPI – AVIS SUR LES PROJETS DE SDAGE (SCHEMA DIRECTEUR D'AMENAGEMENT ET DE GESTION DES EAUX) ET PGRI (PLAN DE GESTION DES RISQUES D'INONDATION) LOIRE-BRETAGNE 2022-2027

Rapporteur : Michel ARCHAMBAULT

Le Conseil communautaire, après avoir délibéré, décide :

- d'émettre un avis favorable auprès de l'Etablissement Public Loire sur les projets de SDAGE (Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux) et PGRI (Plan de Gestion des Risques d'Inondation) Loire-Bretagne 2022-2027 tels qu'ils ont été soumis à la concertation à la date de la présente délibération.

Vote :

Approuvé à l'unanimité (47 voix pour)

DEL21/138 CREATION D'UN CONSEIL DE DEVELOPPEMENT LOCAL – COMPOSITION - FONCTIONNEMENT

Rapporteur : Boris RENE

Le Conseil communautaire, après avoir délibéré, décide :

- de créer un conseil de développement local,
- de définir sa composition comme suit :
Collège « cadre de vie » : Environnement / Tourisme / Habitat / Mobilités,
Collège « enfance et jeunesse » : Sport / Culture et Patrimoine / Associations / Citoyenneté / Education,
Collège « développement économique » : Economie / Emploi / Formation / Commerce,
- de fixer le nombre des membres à 30 (15 femmes et 15 hommes),
- de déterminer le mode de fonctionnement selon le projet de règlement figurant en annexe à la présente délibération.

Vote :

Approuvé à l'unanimité (47 voix pour)

DEL21/139 DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE – DISPOSITIF « AIDES À L'IMMOBILIER D'ENTREPRISE ET À LA CRÉATION D'EMPLOI » - OCTROI D'UNE SUBVENTION À LA SCI DU PETIT ABRICOT

Rapporteur : Boris RENE

Le Conseil communautaire, après avoir délibéré, décide :

- d'approuver l'octroi d'une subvention de 21 152 € à la SCI DU PETIT ABRICOT sise 32 chemin de la Giraudière à Vierzon (18100) immatriculée au registre du commerce et des sociétés de Bourges sous le numéro 892036054 dans le cadre du dispositif « Aides à l'immobilier et à la création d'emplois »,
- d'autoriser le Président ou le Vice-Président en charge de l'économie à signer la convention d'attribution à venir et ses éventuels avenants entre la Communauté de Communes Vierzon-Sologne-Berry, la Région Centre-Val de Loire, la SAS TBSL et la SCI DU PETIT ABRICOT,
- d'inscrire la dépense au budget de l'exercice.

Vote :

Approuvé à l'unanimité (47 voix pour)

DEL21/140 DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE – DISPOSITIF « AIDES À L'IMMOBILIER D'ENTREPRISE ET À LA CRÉATION D'EMPLOI » - OCTROI D'UNE SUBVENTION À LA SA GARNIER DURAND

Rapporteur : Boris RENE

Le Conseil communautaire, après avoir délibéré, décide :

- d'approuver l'octroi d'une subvention de 7 267 € à la SA GARNIER DURAND sise 16 B rue Jean Jaures à Foëcy (18500) immatriculée au registre du commerce et des sociétés de Bourges sous le numéro 788185338 dans le cadre du dispositif « Aides à l'immobilier et à la création d'emplois »,
- d'autoriser le Président ou le Vice-Président en charge de l'économie à signer la convention d'attribution à venir et ses éventuels avenants entre la Communauté de communes Vierzon-Sologne-Berry, la Région Centre-Val de Loire, la SA GARNIER DURAND,
- d'inscrire la dépense au budget de l'exercice.

Vote :

Approuvé à l'unanimité (47 voix pour)

DEL21/141 DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE – DISPOSITIF « AIDES À L'IMMOBILIER D'ENTREPRISE ET À LA CRÉATION D'EMPLOI » - OCTROI D'UNE SUBVENTION À LA SCI LINDSAY

Rapporteur : Boris RENE

Le Conseil communautaire, après avoir délibéré, décide :

- d'approuver l'octroi d'une subvention de 33 092 € à la SCI LINDSAY sise 3 B route du Feuillage à Vouzeron (18330) immatriculée au registre du commerce et des sociétés de Bourges sous le numéro 891198046 dans le cadre du dispositif « Aides à l'immobilier et à la création d'emplois »,
- d'autoriser le Président ou le Vice-Président en charge de l'économie à signer la convention d'attribution à venir et ses éventuels avenants entre la Communauté de communes Vierzon-

Sologne-Berry, la Région Centre-Val de Loire, la SAS DD RACING BY LEGEND MOTOR 18 et la SCI LINDSAY,

- d'inscrire la dépense au budget de l'exercice.

Vote :

Approuvé à l'unanimité (47 voix pour)

DEL21/142 DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE – DISPOSITIF « AIDE EN FAVEUR DES TPE » - OCTROI D'UNE SUBVENTION A L'ETS GUETON ESPACES VERTS

Rapporteur : Boris RENE

Le Conseil communautaire, après avoir délibéré, décide :

- d'approuver l'octroi d'une subvention de 5 000€ à l'Ets GUETON ESPACES VERTS dans le cadre du dispositif « Aide en faveur des TPE »,
- d'autoriser le Président ou le Vice-Président en charge de l'économie à signer la convention d'attribution à venir et ses éventuels avenants entre la Communauté de Communes Vierzon-Sologne-Berry et l'Ets GUETON ESPACES VERTS,
- d'inscrire la dépense au budget de l'exercice.

Vote :

Approuvé à l'unanimité (47 voix pour)

DEL21/143 DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE – DISPOSITIF « AIDE EN FAVEUR DES TPE » - OCTROI D'UNE SUBVENTION A LA SARL CHENOT-DUPRE MENUISERIE

Rapporteur : Boris RENE

Le Conseil communautaire, après avoir délibéré, décide :

- d'approuver l'octroi d'une subvention de 5 000€ à la SARL CHENOT-DUPRE MENUISERIE dans le cadre du dispositif « Aide en faveur des TPE »,
- d'autoriser le Président ou le Vice-Président en charge de l'économie à signer la convention d'attribution à venir et ses éventuels avenants entre la Communauté de Communes Vierzon-Sologne-Berry et la SARL CHENOT-DUPRE MENUISERIE,
- d'inscrire la dépense au budget de l'exercice.

Vote :

Approuvé à l'unanimité (47 voix pour)

DEL21/144 DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE – DISPOSITIF « AIDE EN FAVEUR DES TPE » - OCTROI D'UNE SUBVENTION A LA SARL URBAN 2 ROUES

Rapporteur : Boris RENE

Le Conseil communautaire, après avoir délibéré, décide :

- d'approuver l'octroi d'une subvention de 1 302€ à la SARL URBAN 2 ROUES dans le cadre du dispositif « Aide en faveur des TPE »,
- d'autoriser le Président ou le Vice-Président en charge de l'Economie à signer la convention d'attribution à venir et ses éventuels avenants entre la Communauté de Communes Vierzon-Sologne-Berry et la SARL URBAN 2 ROUES,
- d'inscrire la dépense au budget de l'exercice.

Vote :

Approuvé à l'unanimité (47 voix pour)

DEL21/145 DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE – AMENAGEMENT D'UN LOCAL ARTISANAL – DEMANDE DE FONDS DE CONCOURS DE LA COMMUNE DE FOËCY A LA COMMUNAUTE DE COMMUNES VIERZON-SOLOGNE-BERRY

Rapporteur : Boris RENE

Le Conseil communautaire, après avoir délibéré, décide :

- d'approuver le plan de financement prévisionnel tel que défini ci-dessus,
- d'octroyer un fonds de concours à la commune de Foëcy à hauteur de 3 430 €,
- d'inscrire la dépense au budget.

Vote :

Approuvé à l'unanimité (47 voix pour)

DEL21/146 PETITE ENFANCE, ENFANCE, JEUNESSE - MUTUALITE FRANÇAISE CENTRE VAL DE LOIRE – SOLDE DE LA SUBVENTION D'EQUILIBRE 2020

Rapporteur : Sylvie SEGRET-DESCROIX

Le Conseil communautaire, après avoir délibéré, décide :

- d'approuver le compte de résultat 2020 présenté par la Mutualité Française Centre Val de Loire laissant apparaître un solde à verser à la Mutualité pour un montant global de 6 858,87 €,
- de confirmer le versement des 2 acomptes 2021 représentant 80 % du budget prévisionnel soit 72 064,00 € comme prévu dans la convention d'objectif (article 6),
- de déclarer que les crédits sont inscrits au budget principal.

Vote :

Approuvé à l'unanimité (47 voix pour)

DEL21/147 PETITE ENFANCE, ENFANCE, JEUNESSE –TARIFS DES REDEVANCES ÉTÉ 2021 DU CENTRE DE LOISIRS SANS HEBERGEMENT (ALSH) – GENOUILLY

Rapporteur : Sylvie SEGRET-DESCROIX

Le Conseil communautaire, après avoir délibéré, décide :

- de fixer les tarifs des redevances été 2021 du Centre de loisirs Sans Hébergement – ALSH de Genouilly ainsi :

* Pour les familles de la Communauté de communes

→ **Semaine sportive** : du 19 au 23 juillet

30 € / jeune

→ **Camps été 2021** :

	Quotient Familial	1er enfant	2e enfant	3e enfant	4e enfant
Séjour adolescents	QF < 401 €	75,00 €	65,00 €	55,00 €	45,00 €
	QF de 401 € à 699 €	85,00 €	75,00 €	65,00 €	55,00 €
	QF > 700 €	170,00 €	160,00 €	150,00 €	140,00 €
Camp équitation	QF < 401 €	34,00 €	29,00 €	24,00 €	19,00 €
	QF de 401 € à 699 €	44,00 €	39,00 €	34,00 €	29,00 €
	QF > 700 €	115,00 €	110,00 €	105,00 €	100,00 €
Mini camp équitation	QF < 401 €	38,00 €	33,00 €	28,00 €	23,00 €
	QF de 401 € à 699 €	44,00 €	39,00 €	34,00 €	29,00 €
	QF > 700 €	95,00 €	90,00 €	85,00 €	80,00 €
Camp sports et nature	QF < 401 €	18,00 €	16,00 €	14,00 €	12,00 €
	QF de 401 € à 699 €	24,00 €	22,00 €	20,00 €	18,00 €
	QF > 700 €	75,00 €	70,00 €	65,00 €	60,00 €

* Pour les familles extérieures à la Communauté de communes

→ **Camps été 2021** :

	Quotient Familial	1er enfant	2e enfant	3e enfant	4e enfant
Séjour adolescents	QF < 401 €	170,00 €	152,50 €	136,00 €	119,50 €
	QF de 401 € à 699 €	180,00 €	162,50 €	146,00 €	129,50 €
	QF > 700 €	265,00 €	247,50 €	231,00 €	214,50 €
Camp équitation	QF < 401 €	108,75 €	100,50 €	92,25 €	84,00 €
	QF de 401 € à 699 €	118,75 €	110,50 €	102,25 €	94,00 €
	QF > 700 €	189,75 €	181,50 €	173,25 €	165,00 €
Mini camp équitation	QF < 401 €	99,75 €	91,50 €	83,25 €	75,00 €
	QF de 401 € à 699 €	105,75 €	97,50 €	89,25 €	81,00 €
	QF > 700 €	156,75 €	148,50 €	140,25 €	132,00 €
Camp sports et nature	QF < 401 €	42,75 €	34,50 €	26,25 €	18,00 €
	QF de 401 € à 699 €	52,75 €	44,50 €	36,25 €	28,00 €
	QF > 700 €	123,75 €	115,50 €	107,25 €	99,00 €

- d'inscrire les recettes au budget

Vote :

Approuvé à l'unanimité (47 voix pour)

DEL21/148 ENVIRONNEMENT - CONVENTION ENTRE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES VIERZON-SOLOGNE-BERRY ET PRINTERREA - RECUPERATION DES CONSOMMABLES INFORMATIQUES USAGES

Rapporteur : Zitony HARKET

Le Conseil communautaire, après avoir délibéré, décide :

- d'approuver les termes de la convention entre la Communauté de communes Vierzon-Sologne-Berry et la société PRINTERREA ZA des Forts – 28500 CHERISY pour une durée de 5 ans à compter de sa notification, renouvelable à échéance par tacite reconduction pour une durée de 5 ans, sauf dénonciation par l'une ou l'autre des parties,
- d'autoriser le Président ou le Vice-Président en charge de l'Environnement et du Spanc à signer la convention, y compris les éventuels avenants,
- d'inscrire les recettes au budget,

Vote :

Approuvé à l'unanimité (47 voix pour)

DEL21/149 SERVICE PUBLIC D'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF – REDEVANCE POUR L'ENTRETIEN DES INSTALLATIONS D'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF

Rapporteur : Zitony HARKET

Le Conseil communautaire, après avoir délibéré, décide :

- de fixer les montants de la redevance pour l'entretien des installations d'assainissement non collectif, comme suit :

• part forfaitaire par installation et par intervention :	145,00 € TTC
• part variable par m3 de boues dépotées et traitées en station d'épuration :	26,00 € TTC

- d'imputer les dépenses et les recettes au Budget du Service Public d'Assainissement Non Collectif.

Vote :

Approuvé à l'unanimité (47 voix pour)

DEL21/150 ENVIRONNEMENT - RECYDIS : RAPPORT ANNUEL D'ACTIVITES – ANNEE 2020

Rapporteur : Zitony HARKET

Considérant que la Communauté de communes Vierzon-Sologne-Berry exerce la compétence collecte et traitement des déchets ménagers et assimilés sur l'ensemble de son territoire,

Considérant que les prestations afférentes à cette compétence ont été confiées à des entreprises privées dans le cadre de marchés publics,

Considérant que chaque année, les titulaires des marchés sont tenus de remettre un rapport d'exploitation présentant les indicateurs techniques et financiers relatifs aux prestations exercées,

Après avoir pris connaissance du rapport d'exploitation, le Conseil communautaire en prend acte.

DEL21/151 ENVIRONNEMENT - CTSP CENTRE – VEOLIA PROPLETE : RAPPORT ANNUEL D'ACTIVITES – ANNEE 2020

Rapporteur : Zitony HARKET

Considérant que la Communauté de communes Vierzon-Sologne-Berry exerce la compétence collecte et traitement des déchets ménagers et assimilés sur l'ensemble de son territoire,

Considérant que les prestations afférentes à cette compétence ont été confiées à des entreprises privées dans le cadre de marchés publics,

Considérant que chaque année, les titulaires des marchés sont tenus de remettre un rapport d'exploitation (présentant les indicateurs techniques et financiers relatifs aux prestations exercées,

Après avoir pris connaissance du rapport annuel d'activités, le Conseil communautaire en prend acte.

DEL 21/152 ENVIRONNEMENT - RAPPORT 2020 SUR LE PRIX ET LA QUALITE DU SERVICE PUBLIC D'ELIMINATION DES DECHETS MENAGERS

Rapporteur : Zitony HARKET

Considérant que le présent rapport rend compte, au plus tard dans les six mois qui suivent la clôture de l'exercice concerné, de la situation de la Communauté de communes Vierzon-Sologne-Berry par rapport à l'atteinte des objectifs de prévention et de gestion des déchets fixés au niveau national,

Considérant que ce rapport présente notamment la performance du service en termes de quantités d'ordures ménagères résiduelles et sa chronique d'évolution dans le temps,

Considérant que le rapport annuel 2020 en annexe et le présent avis du conseil communautaire seront mis à disposition du public dans les conditions prévues à l'article L. 1411-13 susvisé,

Après avoir pris connaissance du rapport sur le prix et la qualité du service public d'élimination des déchets ménagers, le Conseil communautaire en prend acte.

DEL21/153 ENVIRONNEMENT - RAPPORT 2020 SUR LE PRIX ET LA QUALITE DU SERVICE PUBLIC D'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF

Rapporteur : Zitony HARKET

Considérant que la Communauté de communes Vierzon-Sologne-Berry a exercé la compétence SPANC (Service Public d'Assainissement Non Collectif) depuis le 1^{er} janvier 2015,

Considérant que chaque année un rapport sur le prix et la qualité du Service Public d'Assainissement Non Collectif.

Concernant qu'en application de l'article L2224-5 susvisé, ledit rapport ainsi que l'avis du conseil communautaire seront mis à la disposition du public dans les conditions prévues à l'article L. 1411-13 également susvisé,

Après avoir pris connaissance du rapport annuel sur le prix et la Qualité du service public d'assainissement non collectif, le Conseil communautaire en prend acte.

DEL21/154 DEPLOIEMENT DE LA FIBRE – DEMANDE DE FONDS DE CONCOURS DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES VIERZON-SOLOGNE-BERRY A LA COMMUNE DE NEUVY-SUR-BARANGEON

Rapporteur : Amanda GRIMONT

Le Conseil communautaire, après avoir délibéré, décide :

- d'approuver le plan de financement prévisionnel tel que défini ci-dessus,
- de solliciter le versement d'un fonds de concours de la commune de Neuvy-sur-Barangeon à hauteur de 10 000 €,
- d'inscrire la recette au budget.

Vote :

Approuvé à l'unanimité (47 voix pour)

DEL21/155 VIE ASSOCIATIVE – OCTROI D'UNE SUBVENTION AU COMITE DES FETES DE VIERZON POUR L'ORGANISATION DE LA MANIFESTATION CAP' O MONDE 2021

Rapporteur : Amanda GRIMONT

Le Conseil communautaire, après avoir délibéré, décide :

- d'octroyer une subvention à hauteur de 2890.70 € TTC au Comité des Fêtes de Vierzon,
- d'autoriser le Président ou la Vice-Présidente en charge de la Vie associative à signer tous les documents afférents à cette subvention,
- d'inscrire les dépenses et recettes au budget 2021 du service Tourisme et Congrès.

Vote :

Approuvé à l'unanimité (47 voix pour)

DEL21/156 OCTROI D'UNE SUBVENTION AUX ECURIES ILE BRAGARD A VIERZON POUR LE FINANCEMENT DE L'EPREUVE GRAND PRIX PRO 2 DU GRAND REGIONAL PRENIUM - CONCOURS DE SAUT D'OBSTACLES DU 13 AU 16 MAI 2021

Rapporteur : Amanda GRIMONT

Le Conseil communautaire, après avoir délibéré, décide :

- d'octroyer une subvention à hauteur de 3000.00 € à l'association « Les Ecuries de l'île Bragard de Vierzon »,
- d'autoriser le Président ou la Vice-Présidente en charge de la Vie associative à signer tous les documents afférents à cette subvention,
- d'inscrire la dépense au budget 2021 du service Tourisme et Congrès.

Vote :

Approuvé à l'unanimité (47 voix pour)

DEL21/157 VIE ASSOCIATIVE – OCTROI D'UNE SUBVENTION A L'ASSOCIATION « LES AMIS DU MUSEE DE VIERZON » DANS LE CADRE DE L'ORGANISATION DU SALON DU LIVRE 2021

Rapporteur : Amanda GRIMONT

Le Conseil communautaire, après avoir délibéré, décide :

- d'octroyer une subvention à hauteur de 1200.00€ TTC à l'association Les Amis du Musée de Vierzon dans le cadre de l'organisation du salon du livre 2021,
- d'autoriser le Président ou la Vice-Présidente en charge de la Vie associative à signer tous les documents afférents à cette subvention,
- d'inscrire la dépense au budget 2021 du service Tourisme et Congrès.

Vote :

Approuvé à l'unanimité (47 voix pour)

DEL21/158 VIE ASSOCIATIVE – OCTROI D'UNE SUBVENTION A L'ASSOCIATION MUSIC ART'S AU TITRE DE SON ACTIVITE 2021

Rapporteur : Amanda GRIMONT

Le Conseil communautaire, après avoir délibéré, décide :

- d'octroyer une subvention à hauteur de 9150.00 € à l'association d'animation culturelle Music Art's,
- d'autoriser le Président ou la Vice-Présidente en charge de la Vie associative à signer tous les documents afférents à cette subvention,
- d'inscrire la dépense au budget 2021 du service Tourisme et Congrès.

Vote :

Approuvé à l'unanimité (47 voix pour)

DEL21/159 VIE ASSOCIATIVE – OCTROI D'UNE SUBVENTION A L'ASSOCIATION « VIERZON CINEMA » AU TITRE DE SON ACTIVITE 2021

Rapporteur : Amanda GRIMONT

Le Conseil communautaire, après avoir délibéré, décide :

- d'octroyer une subvention à hauteur de 3600.00 € à l'association « Vierzon Cinéma »,
- d'autoriser le Président ou la Vice-Présidente en charge de la Vie associative à signer tous les documents afférents à cette subvention,
- d'inscrire la dépense au budget 2021 du service Tourisme et Congrès.

Vote :

Approuvé à l'unanimité (47 voix pour)

DEL21/160 VIE ASSOCIATIVE – OCTROI D'UNE SUBVENTION A L'ASSOCIATION CULTURE EN VALLEES VERTES POUR L'ORGANISATION DE L'EXPOSITION 2021 « PLURI-ELLES » DANS LE CADRE DE GRACAY CAP 2030

Rapporteur : Amanda GRIMONT

Le Conseil communautaire, après avoir délibéré, décide :

- d'octroyer une subvention à hauteur de 1000 € à l'association Culture en Vallées Vertes,
- d'autoriser le Président ou la Vice-Présidente en charge de la Vie associative à signer tous les documents afférents à cette subvention,
- d'imputer au budget principal 2021 la dépense.

Vote :

Approuvé à l'unanimité (47 voix pour)

DEL21/161 VIE ASSOCIATIVE – OCTROI D'UNE SUBVENTION A L'ASSOCIATION MERY NATURE AU TITRE DE LA MANIFESTATION « MERY EN FETE » LE 3 JUILLET 2021

Rapporteur : Amanda GRIMONT

Le Conseil communautaire, après avoir délibéré, décide :

- d'octroyer une subvention à hauteur de 500,00 €,
- d'imputer au budget principal 2021 la dépense.

Vote :

Approuvé à la majorité (46 voix pour) – 1 non participation au vote : A. GRIMONT

DEL21/162 BATIMENTS SPORTIFS ET CULTURELS - ADHESION DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES VIERZON-SOLOGNE-BERRY A L'A.D.E.S.L.I. (ASSOCIATION POUR LE DEVELOPPEMENT DE L'EMPLOI SPORTIF ET DE LOISIRS DANS L'INDRE)

Le Président,

Le Conseil communautaire, après avoir délibéré, décide :

- d'adhérer auprès de l'A.D.E.S.L.I (Association pour le Développement de l'Emploi Sportif et de Loisirs dans l'Indre) pour la période correspondant à la saison d'ouverture du centre nautique communautaire de Graçay,
- d'inscrire au budget le montant de la cotisation annuelle, soit 43,00 €.

Vote :

Approuvé à l'unanimité (47 voix pour)

Fait à Vierzon, le 24 juin 2021

Le Président,



François DUMON

